CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 AVRIL 2018

Ville de Créteil

Service : Pôle pilotage budgétaire et financier

Affaire n° : R2018-2-1-11

Rapporteur :

Commission : Finances

Date : vendredi 30 mars 2018 à 19h00

Avis autre commission :

Décision :

Décision du conseil municipal

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Budget principal :
Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017.
Adoption du budget primitif pour l'exercice 2018.
Vote des taux d'imposition 2018.
Attribution de subventions d'équipement.

Madame, Monsieur,

Le budget qui vous est proposé suit les orientations budgétaires présentées lors du conseil municipal du 5 mars 2018.

Il s'agit d'un budget qui repose sur une dynamique positive et vertueuse consolidant à la fois les fondamentaux financiers de la collectivité et permettant, grâce à une gestion responsable, de concilier l'exigence d'un service public de qualité et de proximité pour les cristoliens et un investissement volontariste.

Alors que la mise sous contrainte par le Gouvernement des collectivités territoriales et du service public se poursuit et continue de peser, sous une autre forme, sur les budgets locaux, la Ville entend toutefois répondre aux défis qui s'offrent à elle en termes de développement, d'aménagement de son espace et de renforcement de son attractivité.

Pour ce faire, ce budget 2018 est l'occasion de maintenir le cap exigeant et volontariste qu'elle trace depuis plusieurs années, autour d'un service public fort, en conciliant à la fois une qualité de gestion et une maitrise de ses dépenses.

Sa construction s'appuie donc, en recette, sur des dotations atones, compensées par le dynamisme des bases fiscales, et en dépense, sur des mesures d'économie pérennes et un travail de rationalisation de la dépense publique afin de maintenir un haut niveau d'investissement.

Ces efforts permettent ainsi à la Ville de rendre possible une politique d'investissement ambitieuse portée par un niveau d'épargne établit en cohérence avec le programme d'équipement envisagé et un recours à l'emprunt maitrisé afin de prolonger sa dynamique de désendettement.

L'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre de projets structurants pour la vie des cristoliens avec notamment la dernière phase du programme de rénovation urbaine du quartier des Bleuets, la finalisation du projet relatif au quartier du Mont-Mesly, la poursuite du projet de développement urbain « Brossolette - Leclerc » avec la création d'une nouvelle place publique et l'achèvement des travaux d'aménagement du nouveau parking public de la Porte de Brie, la première phase de requalification de la Place d'Eau et de la rue de la Prairie et le réaménagement de l'école élémentaire Victor Hugo en vue de l'installation de trois nouvelles classes.

Le budget pour 2018 s'élève à 356 528 695,21 € et s'équilibre en dépenses et en recettes.

La section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent en 2018 à 185 427 200,24 € contre 65 233 390,24 € en 2017 et se composent notamment des opérations nouvelles de l'exercice 2017 pour 48 951 712,00 € en dépenses et 177 946 534,99 € en recettes.

Les restes à réaliser 2017 s'élèvent, quant à eux, à 5 357 293,23 € en dépenses et à 7 480 665,25 € en recettes.

	Dépenses	Recettes
Opérations nouvelles 2018	48 951 712,00 €	177 946 534,99 €
Résultat de clôture 2017	131 118 195,01 €	
Restes à réaliser 2017	5 357 293,23 €	7 480 665,25 €
TOTAL	**185 427 200,24 €**	**185 427 200,24 €**

La section d'investissement pour 2018 intègre, notamment, les conséquences budgétaires de l'opération de clôture de l'OPH de Créteil, dont l'excédent de liquidation de 119 692 848,79 € a été repris dans les comptes de la commune courant 2017, en recettes de fonctionnement, et de la participation au capital de Créteil-Habitat-SEMIC qui en a découlé à hauteur de ce dernier soit 119 692 565,65 € en dépenses d'investissement.

Cette opération a eu pour conséquence de majorer de résultat de fonctionnement de 2017 à affecter (+133,8 M€) et d'accentuer le besoin de financement de la section d'investissement (-128,9 M€), besoin qu'il convient désormais de couvrir dans le cadre du budget primitif pour 2018.

1 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses nouvelles d'investissement s'élèvent à 48 951 712 € en 2018 contre 50 275 494 € en 2017 et se décomposent comme suit :

Dépenses nouvelles d'investissement	Montant (en €)
Dépenses directes d'équipement	15 836 094 €
Remboursement du capital de la dette	14 000 000 €
Provisions pour refinancement du programme d'emprunts (ce crédit s'équilibre en dépenses et en recettes) et les remboursements des dépôts de garantie	5 162 300 €
Participation versée à Créteil-Habitat-SEMIC pour la Maison de l'Enfance Aimé Césaire	1 650 000 €
Comptabilisation des avances versées aux titulaires des marchés publics	500 000 €
Participations et créances rattachées à des participations	25 000 €
Dépenses d'ordre	11 778 318 €
TOTAL	**48 951 712 €**

1.1 - Les dépenses directes d'équipement

Les dépenses directes d'équipement s'élèvent à 15 836 094 € en 2018 contre 22 101 495 € en 2017.

Ces dépenses restent à un haut niveau pour cette année encore, signe que la commune maintien sa volonté d'investir pour le développement et l'attractivité de son territoire au travers de projets structurants alors même que l'investissement public au niveau national, en net recul depuis 2014, s'est stabilisé mais peine à redémarrer.

C'est ainsi plus de 186 millions d'euros qui ont été investis par la commune en onze exercices avec un programme d'investissement annuel moyen de près de 17 millions d'euros.

1.1.1 - Le programme de rénovation urbaine (PRU) (770 000 € pour 2018 contre 1 870 000 € pour 2017)

L'année 2018 sera marquée par la poursuite des opérations menées par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du programme de rénovation urbaine.

Alors que dans le cadre du programme de rénovation du quartier des Bleuets, la construction de l'Espace Jean Ferrat s'est achevée en 2017, cette année sera consacrée particulièrement à l'achèvement de l'aménagement des espaces situés à l'arrière de cet équipement et à la requalification du mail Le Sidaner.

A ce titre, après 530 000 € prévu en 2017, une enveloppe complémentaire de 185 000 € permettra d'achever l'aménagement du square Maximilien Luce et de l'allée Henri Le Sidaner et une enveloppe de 485 000 € sera consacrée à la rue Castel.

Enfin, la commune, qui a engagée en 2017 le programme de travail inscrit au protocole de rénovation du quartier du Mont-Mesly, poursuivra en 2018 la finalisation du projet avant le lancement de la phase opérationnelle. Aussi, sont prévus 100 000 € afin de continuer le travail relatif à la réalisation d'études urbaines et économiques demandées par l'ANRU.

1.1.2 - Les actions en faveur de l'environnement et du cadre de vie (5 126 100 € en 2018 contre 6 772 650 € en 2017)

Elles concernent les interventions sur les espaces publics, espaces verts, voiries, réseaux et ouvrages d'art. Elles correspondent à la fois à des crédits de travaux et des dotations en équipement et matériels pour les services opérationnels concernés.

Quelques inscriptions spécifiques peuvent être distinguées :

➢ **<u>En matière de voirie, de réseaux, d'espaces verts et d'ouvrages d'art</u> (4 011 100 € en 2018 contre 5 639 650 € en 2017)**

- des crédits pour diverses interventions sur les ouvrages d'art, comprenant notamment 550 000 € pour requalification de la Place d'eau, 50 000 € pour la réalisation d'un audit des ouvrages d'art présents sur le territoire et 35 000 € pour la reprise d'une fuite rue du Canal.....695 000 €
- divers travaux d'entretien de voirie et de réseaux dans tous les quartiers (rénovations de trottoirs, reprise de fissures et affaissement, mises à l'alignement de la voie).....555 000 €

- des crédits pour les espaces verts, comprenant notamment une enveloppe de 120 000 € pour l'acquisition du matériel horticole, de 90 000 € pour la poursuite de la requalification des aires de jeux, de 75 000 € pour le remplacement des platelages dégradés sur les bords de Marne (bras du chapitre, île des Ravageurs) et de 60 000 € pour le remplacement des jardinières actuellement au sol de la rue du Général Leclerc par des modèles suspendus.....475 100 €
- la poursuite du projet de développement urbain dans le quartier du Centre Ancien dénommé « Brossolette - Leclerc » visant à la création d'une nouvelle place publique.....400 000 €
- la première tranche de requalification de la rue de la Prairie visant à la reprise du soutènement et du dévoiement des réseaux.....350 000 €
- des crédits en matériels et équipements annexes des voiries pour le fonctionnement des services.....226 000 €
- la réfection de la chaussée de l'avenue Laferrière et la mise à l'alignement du trottoir au droit du nouveau programme immobilier.....185 000 €
- le remplacement de la passerelle piétonne du barrage du bras du chapitre dans le secteur de la pointe de l'Ile Brise Pain.....180 000 €
- la réfection de la chaussée rue René Arcos.....150 000 €
- la poursuite de la réfection de la chaussée rue de Brie.....120 000 €
- des travaux visant à la réalisation de la reprise de la chaussée de la rue Chéret ainsi qu'à l'élargissement des trottoirs des rues Chéret, de Mayenne et Pierron.....160 000 €
- la poursuite de la réfection de joints de pavés dans le secteur semi-piétonnier de Leclerc.....120 000 €
- des travaux d'enfouissement des réseaux aériens simultanément à ceux réalisés par ERDF.....100 000 €
- la finalisation de l'opération de travaux visant à favoriser le désenclavement du quartier du Palais.....80 000 €
- des interventions sur les réseaux d'incendie, en particulier la création de bornes incendie complémentaires, lors des travaux réalisés.....50 000 €
- le versement d'une subvention d'équipement à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris pour l'aménagement d'une aire de jeux au sein de la caserne de Créteil.....30 000 €

➢ **<u>En matière d'éclairage public et de signalisation tricolore</u>**
(1 115 000 € en 2018 contre 1 133 000 € en 2017)

- des interventions sur les organes du réseau pour garantir la pérennité de la distribution et moderniser le réseau (remplacement de transformateurs, de lampes énergivores, de boîtes de coupure, entretien divers)...860 000 €
- des réparations courantes en matière d'éclairage public et de signalisation tricolore pour remédier aux désordres constatés à l'occasion des tournées de vérification.....175 000 €
- la rénovation complète des contrôleurs de signalisation tricolore du carrefour entre les rues Chéret et Pinsons.....80 000 €

1.1.3 - Les opérations d'entretien, d'extension et de modernisation du patrimoine immobilier communal (5 373 702 € en 2018 contre 7 602 120 € en 2017)

Afin d'assurer les meilleures conditions d'utilisation, la sécurité et les fonctionnalités des bâtiments communaux mis à disposition des cristoliens, leur entretien et leur réfection sont nécessaires. Des interventions liées à la maintenance courante, des mises en conformité des divers réseaux, des programmes de travaux répondant aux attentes des usagers sont inscrits à notre budget.

Les crédits budgétaires sont répartis entre les secteurs suivants :

- secteur scolaire.....2 897 322 €
- secteur sportif.....1 098 500 €
- secteur social.....401 200 €
- secteur culturel.....932 000 €
- secteur jeunesse.....44 680 €

➢ **<u>Le secteur scolaire</u> (2 897 322 € en 2018 contre 5 227 000 € en 2017)**

- l'acquisition de mobiliers et de matériels divers pour les écoles et les offices de restauration à hauteur de 360 000 € ainsi que du matériels informatiques pour 193 322 € afin de permettre le déploiement du plan numérique dans les écoles.....553 322 €
- des travaux de remplacement des menuiseries de façade de l'école élémentaire Félix Eboué (TEPCV - 1ère tranche).....550 000 €
- diverses interventions dans les écoles notamment des travaux de peinture intérieure et de reprise de sols, des travaux sur les espaces extérieurs des écoles (cours, aires de jeux), des travaux dans les offices de restauration et des travaux divers dans les logements de fonction et loges de gardien des groupes scolaires.....401 000 €
- des travaux au sein des groupes scolaires Allezard, Chateaubriand, Defferre et Mendès France dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP).....300 000 €
- des travaux de réaménagement de l'école élémentaire Victor Hugo en vue de l'installation de trois nouvelles classes à l'étage et notamment la création d'un escalier de secours.....220 000 €
- la dernière tranche des travaux de mise en conformité électrique et de câblage informatique pour le plan numérique des écoles.....218 000 €
- du matériel et des travaux de sécurisation des groupes scolaires 150 000 €
- des travaux divers visant à finaliser l'aménagement de l'école maternelle Jacques Prévert.....100 000 €
- des travaux de remplacement du système d'alarme incendie du groupe scolaire Allezard.....80 000 €
- des travaux visant à la réfection de la cour de récréation de l'école élémentaire Paul Casalis.....75 000 €
- des travaux divers de réfection de l'étanchéité de la salle informatique et des salles du centre de loisirs, de reprise des peintures intérieures et des faux-plafonds et de remplacement de l'alarme antivol du groupe scolaire des Buttes.....72 000 €

- des travaux divers de remplacement du faux plafond du hall d'entrée et du préau, de réfection des lambis de cloisons et des réseaux du groupe scolaire Charles Peguy.....58 000€
- des travaux divers de réfection des peintures intérieures, des zingueries de couvertures et de remplacement des revêtements de sols du groupe scolaire Gaston Defferre.....55 000 €
- la poursuite de l'opération de renouvellement des rideaux.....40 000 €

➢ **<u>Le secteur sportif</u> (1 098 500 € en 2018 contre 1 425 050 € en 2017)**

- des travaux de sécurité, d'entretien et diverses interventions de réfections des installations dans les équipements sportifs.....239 000 €
- des travaux visant à la rénovation des pieds de poteaux en lamellés collés du gymnase Issaurat.....180 000 €
- des travaux aux seins des équipements sportifs dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP).....163 000 €
- divers matériels pour les équipements sportifs.....127 500 €
- des travaux visant au remplacement du sol sportif dans la zone de compétition du Centre sportif Dassibat.....95 000 €
- divers travaux concernant les terrains de sport et les plateaux d'éducation physique de la commune dont notamment la remise en état des sautoirs du Stade de l'Île Brise Pain et la création d'un accès routier au Plateau d'évolution Nelson Paillou.....88 000 €
- des travaux de rénovation de l'étanchéité de la toiture de la grande salle du gymnase des Guiblets.....76 000 €
- des travaux de remplacement de la toile synthétique de couverture des courts de tennis du Parc des sports de Choisy.....50 000 €
- des travaux au centre Marie-Thérèse Eyquem concernant notamment le remplacement des parquets des courts de squash.....45 000 €
- des travaux de remplacement du bardage translucide du gymnase du Jeu de Paume.....35 000 €

➢ **<u>Le secteur social</u> (401 200 € en 2018 contre 503 900 € en 2017)**

- des travaux divers dans les équipements de la petite enfance, notamment la réfection de l'étanchéité des murs et des vitrages ainsi que la rénovation du monte-charge de la crèche de la Brèche pour 37 000 €, le changement des portes vitrées, des vitres extérieures et le réaménagement de l'île aux enfants de la crèche de la Lévrière pour 38 000 €, la rénovation des menuiseries de façades des locaux du service Soins à domicile pour 12 000 € et la création d'une entrée extérieure pour la mini-crèche de l'Echat pour 7 000 €.....123 000 €
- des travaux de mise en œuvre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).....100 000 €
- des travaux dans le cadre du programme de rénovation des jeux et l'amélioration des espaces extérieurs des crèches.....65 000 €
- des crédits destinés à l'accessibilité des personnes porteuses de handicaps aux équipements et espaces publics dont l'affectation est déterminée, après avis de la Commission d'Intégration des Personnes Handicapées (CIPH).....55 000 €

- des travaux au sein des équipements à vocation sociale dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP).....20 000 €

➢ **<u>Le secteur culturel</u> (932 000 € en 2018 contre 300 200 € en 2017)**

- une enveloppe de 500 000 € est inscrite à titre prévisionnel dans l'hypothèse d'une participation de la commune au financement du projet de construction de l'Espace socio-culturel Martin Luther-King, dont les modalités restent à arrêter.....500 000 €
- le versement de la seconde tranche de la subvention d'équipement à l'Association Culturelle Israélite de Créteil visant à l'acquisition et à l'aménagement d'un centre d'études juives.....150 000 €
- des travaux d'aménagement de l'équipement socio-culturel du Club de Créteil et notamment les anciens locaux de la halte-garderie laissés vacants suite au départ de la PMI.....80 000 €
- des interventions diverses sur les équipements socioculturels dont notamment l'installation d'un rideau métallique sur la porte d'entrée, d'un store extérieur et d'un film thermique pour les bureaux du rez de chaussée au Club de Créteil pour 17 000 €, le remplacement des portes de secours de la Maison de la Solidarité pour 10 000 €, la création d'un sanitaire supplémentaire pour le centre de loisirs de la Maison pour tous de la Haye aux Moines pour 7 000 € et des travaux de sécurité et d'alarmes dans tous les bâtiments pour 10 000 €.....55 000 €
- des travaux visant à la création au sein de l'Eglise Saint-Christophe d'un accès pour les personnes à mobilité réduite .....50 000 €
- des crédits d'études visant à envisager un projet de rénovation des cinémas du Palais.....50 000 €
- des travaux au sein des équipements socio-cultuels dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP).....33 000 €

➢ **<u>Le secteur jeunesse</u> (44 680 € en 2018 contre 145 970 € € en 2017)**

- des travaux d'entretien dans les différents bâtiments dont notamment les travaux de peinture et de revêtement de sol dans divers locaux.....30 000 €
- l'achat de matériel et mobilier.....14 680 €

1.1.4 - Les bâtiments, équipements et matériels assurant notamment le bon fonctionnement des services municipaux (3 866 784 € en 2018 contre 3 393 640 € en 2017)

Ils sont nécessaires à la bonne marche de notre collectivité et à la qualité du service rendu à la population.

➢ **<u>Concernant les travaux relatifs à l'Hôtel de Ville et aux autres bâtiments communaux</u>**
(2 166 000 € en 2018 contre 2 117 000 € en 2017)

- une enveloppe budgétaire de 766 000 € est prévue pour les travaux nécessaires à l'entretien de l'Hôtel de Ville dont notamment le remplacement du groupe frigo Carrier qui assure le système de climatisation pour 130 000 €, la mise en conformité des sprinklers des archives pour 140 000€, le remplacement du système de détection à incendie pour 100 000 €, divers travaux d'entretien et de sécurité pour

106 000 €, la rénovation des revêtements en pierre de l'esplanade pour 30 000 € et des travaux de relocalisation des services de la couronne afin d'améliorer les conditions de travail des agents et l'accueil des usagers pour 200 000 €.....766 000 €

- une enveloppe budgétaire de 650 000 € est prévue pour la finalisation des travaux d'aménagement du parking public de la Porte de Brie et pour la mise en peinture intérieure du parking de la Haye aux Moines.....650 000 €
- une enveloppe budgétaire de 577 000 € est prévue pour des travaux sur divers bâtiments communaux et équipements hors Hôtel de Ville dont 186 000 € pour entreprendre divers travaux au centre technique municipal visant notamment au réaménagement de la cuisine du restaurant administratif, au confortement du mur de la cabine de peinture, 150 000 € pour assurer la deuxième tranche du réaménagement des bâtiments administratifs du 8 mai 1945.....577 000 €
- le programme de travaux favorisant la maîtrise des énergies.....120 000 €
- des travaux au sein des bâtiments administratifs dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP).....23 000 €

➢ **<u>Concernant la dotation des moyens, l'acquisition de matériels, mobiliers, outillage et véhicules à destination des services</u>**
(1 700 784 € en 2018 contre 1 276 640 € en 2017)

- les crédits dévolus au secteur de l'informatique et de la téléphonie, notamment les licences supplémentaires, les dotations de matériels et de logiciels en lien avec le déploiement de la première phase du Schéma directeur informatique de la collectivité.....531 694 €
- le remplacement et l'acquisition de véhicules et scooters pour 240 000 € ainsi que d'un véhicule poids lourds avec grue pour le service Parcs et Jardins pour 195 000 €, le remplacement du portique de lavage des véhicules pour 65 000 €, l'acquisition de matériels pour le garage municipal pour 18 000 € et l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation d'une étude relative à la gestion du parc automobile à hauteur de 30 000 €.....548 000 €
- l'acquisition de divers matériels spécifiques et fournitures pour les services municipaux dont des matériels de sécurité pour 37 000 € et l'équipement de la régie bâtiment pour 283 000 €.....320 000 €
- l'équipement en mobilier et matériel des services municipaux.....201 090 €
- les crédits dévolus au renforcement des infrastructures de sécurité et vidéosurveillance sur le territoire.....100 000 €

1.1.5 - Des crédits à destination particulière (439 000 € en 2018 contre 342 000 en 2017)

- les crédits mis à disposition des conseils de quartiers permettant la mise en œuvre des projets décidés au plus près des besoins de nos concitoyens.....300 000 €
- des crédits de travaux pour la réalisation d'aménagement à la demande du Comité Hygiène et Sécurité.....139 000 €

1.1.6 - Les actions d'aménagement urbain (260 508 € en 2018 contre 2 121 085 € en 2017)

- la quatrième et dernière tranche relative à l'acquisition en vente en l'état de futur achèvement du parking public « Porte de Brie »..... 144 008 €
- des crédits sont inscrits pour des acquisitions de terrain dans le cadre de la mise à l'alignement d'une propriété rue Chéret, des frais de géomètres liés notamment à la mise à jour du plan d'alignement de la rue Savar, à l'intégration dans le domaine public de voiries dans le cadre du PRU des Bleuets et ainsi que des frais de notaires afférents..... 116 500 €

Répartition des dépenses d'équipement entre secteurs (15 836 094 €)

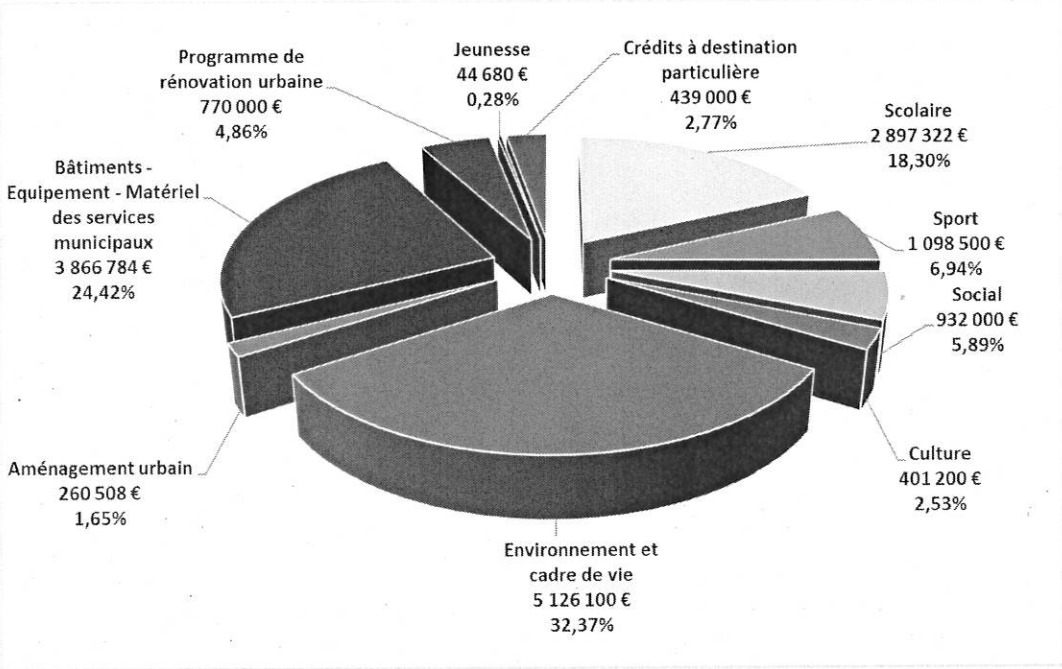

1.2 - Les dépenses financières (20 837 300 € en 2018 contre 27 084 000 € en 2017)

1.2.1 - La participation versée à Créteil-Habitat-SEMIC pour le financement de la maison de l'enfance Aimé Césaire (1 650 000 € en 2018 contre 1 720 000 € en 2017)

Le conseil municipal, dans sa séance du 6 novembre 2006, a adopté le mode de financement de la Maison de l'Enfance Aimé Césaire. Celui-ci prévoit que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération et qu'elle reçoive pour cela, outre différentes subventions d'investissement, un fonds de concours de Créteil-Habitat-SEMIC, à hauteur du coût net de l'opération. En contrepartie, elle verse à Créteil-Habitat-SEMIC, à compter de 2009 et, ce, jusqu'en 2022, une participation d'équilibre à hauteur de l'annuité des deux prêts contractés par Créteil-Habitat-SEMIC. Cette participation s'élève pour 2018 à 1 650 000 €.

1.2.2 - Le remboursement de la dette (14 000 000 € en 2018 contre 13 000 000 € en 2017), les opérations de refinancement (5 000 000 €) et le remboursement des cautions (162 300 €)

Pour 2018, le remboursement en capital de la dette, hors refinancement, s'élève à 14 000 000 € contre 13 000 000 € en 2017. Le montant du remboursement de la dette est fonction du volume net d'emprunts contractés sur les années passées et du profil d'amortissement des prêts constituant l'encours.

Par ailleurs, il est envisagé de continuer d'explorer les opportunités de marché à même de permettre à la commune de procéder à des opérations de refinancement pour améliorer les conditions financières de notre dette. À ce titre, un montant de 5 000 000 € est prévu. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

Enfin, 162 300 € sont prévus au titre des remboursements de dépôts et cautionnements dont 132 300 € correspondant au remboursement de la caution de 10% perçue lors de la signature de la promesse de vente des terrains du site de Duvauchelle avec le Groupe Valeo, qui devra avoir lieu au moment de la vente définitive.

1.2.3 - Les participations et créances rattachées

Une enveloppe de 25 000 € est inscrite à titre prévisionnel dans l'hypothèse où la commune souhaiterait procéder courant 2018 à une augmentation de sa participation au capital de la SEM Energie Posit'if.

1.3 - La nécessité de comptabiliser les avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics en section d'investissement

Un crédit de 500 000 € sera inscrit en 2018. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

1.4 - Les dépenses d'ordre (11 778 318 € en 2018 contre 589 999 € en 2017)

1.4.1 - Les travaux en régie (200 000 € en 2018 comme en 2017)

Les travaux en régie correspondent aux travaux directement réalisés par les services techniques. Leurs montants se calculent en tenant compte du coût horaire de la main-d'œuvre et des dépenses en fournitures. Ils s'élèvent à 200 000 € en 2018. La contrepartie de cette dépense d'ordre figure en recettes de fonctionnement. Elle neutralise la dépense réelle de fonctionnement pour la transférer en investissement.

1.4.2 - Les opérations patrimoniales (11 578 318 € en 2017 contre 389 999 € en 2017)

Elles visent à constater de façon comptable des évolutions de notre patrimoine, en liaison avec des opérations passées ou en cours, et à régulariser des erreurs d'imputation effectuées lors d'exercices antérieurs.

Elles concernent, pour 2018, le transfert des annonces d'appels d'offres pour travaux, sur des imputations d'immobilisations en cours pour 50 000 €, le transfert des études sur des imputations d'immobilisations en cours pour 20 000 €. Ces crédits comprennent également pour cette année, à la demande du comptable public, une opération de régularisation comptable à hauteur de 11 508 318 € suite à une erreur d'imputation budgétaire, effectuée entre 2009 et 2014, concernant la participation versée à Créteil-Habitat-SEMIC dans le cadre du financement de la Maison de l'Enfance Aimé Césaire.

Ces écritures s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement.

2 - Les recettes d'investissement et l'équilibre

Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à 177 946 534,99 € en 2018 contre 59 656 976,50 € en 2017 et se décomposent comme suit :

2.1 - Les recettes réelles (156 509 211,02 € en 2018 contre 45 563 444,43 € en 2017)

2.1.1 - Les subventions d'investissement (1 370 866 € en 2018 contre 5 690 383,50 € en 2017)

Elles s'élèvent, en 2018, à 1 370 866 € et se décomposent notamment ainsi :

- les subventions de la Métropole du Grand Paris versées dans le cadre du Fonds d'investissement métropolitain pour :
  - les travaux de requalification de la Place d'eau.....250 000 €
  - les travaux de remplacement de la passerelle piétonne située sur la pointe de l'Île Brise-Pain.....75 000 €
- la subvention de l'Etat – Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV) pour les travaux visant au remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Félix Eboué.....296 000 €
- les subventions et participations pour l'aménagement du mail piétonnier et la création d'une nouvelle place publique Leclerc-Brossolette, attribuées par :
  - Nexity dans le cadre du projet urbain partenarial.....191 512 €
  - la Région.....122 000 €
- la subvention de l'ANRU pour l'aménagement des espaces extérieurs de l'Espace Jean Ferrat dont notamment le square Maximilien Luce, l'allée Henri Le Sidaner et la rue Castel .....195 000 €
- le produit des amendes de police.....100 000 €
- les subventions de l'Etat dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour :
  - le programme de travaux de sécurisation des écoles.....63 634 €
  - l'acquisition en 2017 de trente gilets pare-coups pour le service Prévention sécurité.....6 750 €
- la subvention de l'ANRU pour la réalisation de l'étude urbaine et d'architecturale dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier du Mont-Mesly.....46 570 €
- la subvention du Centre national pour le développement du sport (CNDS) relative aux travaux de mise en accessibilité du centre sportif Marie-Thérèse Eyquem.....24 400 €

2.1.2 - Les dotations et participations (pour 3 588 755,03 € en 2018 contre 2 972 578,43 € en 2017)

Elles s'élèvent à 3 588 755,03 € en 2018 et se répartissent de la sorte :

- le FCTVA qui correspond à 16,404 % des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2017.....3 000 000,00 €

- la taxe d'aménagement générée par les permis de construire délivrés sur le territoire communal.....588 755,03 €

2.1.3 - Les cessions (5 454 767 € en 2018 contre 2 999 000 € en 2017)

La commune prévoit la réalisation de certaines opérations de cessions en 2018 :

- la cession du terrain d'assiette du site Duvauchelle au Groupe Legendre Immobilier pour construction de bureaux pour la société Valeo. 3 790 835 €

- la cession du terrain du « Jeu de Paume » à la Maison du CIL..1 075 932 €

- la cession du terrain d'assiette du Centre cultuel et culturel de Créteil (2ème tranche).....300 000 €

- la vente du logement à usage d'habitation situé au sein de la résidence du Buisson Malo, sis 22 rue de l'Espérance.....288 000 €

2.1.4 - Le recours à l'emprunt (16 600 000 € en 2018 contre 22 070 000 € en 2017)

Des crédits à hauteur de 5 000 000 € sont proposés au titre d'opérations de refinancement. Cette écriture s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement.

Une fois pris en compte l'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement, le besoin de financement résiduel s'élève à 11 600 000 €. Il sera couvert par le recours à l'emprunt.

2.1.5 - L'excédent de fonctionnement capitalisé (128 994 822,99 € en 2018 contre 9 381 482,50 € en 2017)

A l'issue de l'exercice 2017, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 133 882 479,96 € (dont 119 692 848,79 € lié à la reprise de l'excédent de liquidation de l'OPH de Créteil).

Le résultat d'investissement, calculé en prenant en compte le solde d'exécution 2016 et le solde des restes à réaliser, est, quant à lui négatif et s'établit à 128 994 822,99 € (dont 119 692 565,65 € lié à la reprise de l'excédent de liquidation de l'OPH de Créteil).

Par conséquent, il est nécessaire de mettre en réserve une partie de l'excédent de fonctionnement pour 128 994 822,99 €, afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement.

2.1.6 - La nécessité de comptabiliser le remboursement des avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics en section d'investissement

Un crédit de 500 000 € sera inscrit. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

2.2 - Les recettes d'ordre (14 386 318 € en 2018 contre 3 149 999 € en 2017)

Les recettes d'ordre s'élèvent à 14 386 318 € et se répartissent ainsi :

- la régularisation suite à une erreur d'imputation des écritures comptables effectuées entre 2009 et 2014 relatives au remboursement des annuités des emprunts souscrits par Créteil-Habitat-SEMIC dans le cadre de l'opération de construction de la Maison de l'Enfance Aimé Césaire.....11 508 318 €

- l'amortissement des immobilisations.....2 808 000 €

- le transfert des annonces d'appels d'offres pour les travaux et les études sur des imputations d'immobilisation.....70 000 €

2.3 - Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement (7 051 005,97 € en 2018 contre 10 943 533,07 € en 2017)

La dernière composante de l'autofinancement est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, soit une inscription de 7 051 005,97 € pour 2018.

Conformément aux orientations évoquées dans le débat d'orientations budgétaires, l'autofinancement volontaire vise à conforter durablement notre situation financière et à s'établir en cohérence avec le niveau d'investissement porté par la commune.

3 - La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise anticipée du résultat fait l'objet d'une fiche de calcul transmise au comptable public, afin qu'il en assure la pertinence.

Sur l'exercice 2017 à l'issue de la journée complémentaire, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 133 882 479,96 €, conforme au résultat du comptable public.

Le résultat d'investissement, calculé en prenant en compte le solde d'exécution 2016 et le solde des restes à réaliser, est négatif et s'établit à 128 994 822,99 €.

Par conséquent, il est nécessaire de mettre en réserve une partie de l'excédent de fonctionnement pour 128 994 822,99 €, afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement.

Il vous est proposé d'inscrire le solde de l'excédent de fonctionnement 2017, après mise en réserve, en recette de fonctionnement pour 2018.

La procédure de reprise anticipée des résultats est résumée dans le tableau suivant :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2017	133 882 479,96€
Résultat à affecter	**133 882 479,96€**

Investissement	
Solde d'exécution 2017 (déficit)	-122 336 646,68€
Résultat antérieur reporté (déficit)	- 8 781 548,33€
Solde des restes à réaliser 2017 (report de recettes 7 480 665,25 € / dépenses 5 357 293,23 €)	+ 2 123 372,02€
Résultat d'investissement (besoin de financement)	**- 128 994 822,99€**
Montant de l'excédent de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement	+128 994 822,99€
Excédent de fonctionnement disponible	4 887 656,97€
Montant total de la reprise anticipée	**4 887 656,97€**

Il convient de rappeler que le virement de section n'est pas exécuté et n'est pas intégré dans le calcul du résultat, ce qui crée mécaniquement un excédent en fonctionnement et un déficit en investissement.

4 - Les reports

4.1 - Les reports de dépenses pour 5 357 293,23 € en 2018 contre 6 176 347,91 € en 2017

Les crédits d'investissement reportés de 2017 sur 2018 concernent, d'une part, des travaux ou des acquisitions de matériel et d'équipement pour lesquels les factures sont parvenues après le 31 décembre et, d'autre part, des travaux pour lesquels le lancement de l'opération a été retardé du fait du déroulement de certaines procédures complexes (marchés publics, instruction de dossiers de subventions) ou de mauvaises conditions climatiques.

Ils portent sur un montant total de 5 357 293,23 € et concernent notamment :

- des travaux d'aménagement relatifs à la création d'une nouvelle place publique sur le secteur « Brossolette - Leclerc ». 1 013 234,80 €
- des travaux dans les écoles, les cours d'écoles et les restaurants scolaires notamment le groupe scolaire Prévert.....665 094,01 €
- des travaux de construction de l'Espace Jean Ferrat.....429 901,57 €
- des crédits liés à l'achat de matériel, d'outillage et de mobilier ainsi que des frais d'annonces, d'études, de licences, de logiciels et d'infrastructure réseau.....338 609,77 €
- des travaux pour l'installation et le déploiement du centre de supervision urbain au sein du bâtiment du 8 mai 1945....300 654,62 €
- des travaux d'aménagement des espaces extérieurs de l'Espace Jean Ferrat.....262 930,33 €
- des travaux d'aménagement du parking public de la Porte de Brie .....241 609,06 €
- la subvention d'équipement versée pour la construction de la Maison du Handball.....207 920,00 €
- la subvention d'équipement versée pour la construction de l'EHPAD Chenevier.....186 000,00 €
- des travaux divers au sein des équipements sportifs.....177 869,48 €
- les frais d'acquisition de terrains et de bâti et les frais de mise en alignement de voirie dont notamment ceux concernant l'acquisition en VEFA du parking public de la Porte de Brie.....174 586,00 €
- l'achat de véhicules et matériel du garage.....170 897,83 €
- les travaux d'aménagement de parcelle de jardins familiaux sur la pointe de l'Île Brise Pain.....160 253,86 €
- des travaux de voirie dont des réfections de trottoirs, de chaussées .....134 164,05 €
- des travaux d'aménagement et d'entretien de l'Hôtel de Ville et des différents bâtiments communaux.....110 306,13 €
- la subvention d'équipement versée à la Maison du CIL...109 200,00 €
- la participation de la commune à l'augmentation du capital de la SEM Handball.....100 000,00 €
- le programme d'entretien et de travaux sur l'éclairage public et la signalisation tricolore.....57 070,82 €

- des travaux d'accompagnement du déploiement des réseaux et étude d'intermodalité lié à la gare du Grand Paris Express Créteil-Echat dans le secteur de la rue Gustave Eiffel .....44 274,00 €
- les frais liés aux études urbaines et d'architecturales pour le PRU du Mont-Mesly.....40 000,00 €

4.2 - Les reports de recettes pour 7 480 665,25 € en 2018 contre 5 576 413,74 € en 2017

Les recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice s'élèvent à 7 480 665,25 €. Elles sont constituées de subventions liées à des travaux en cours, d'un emprunt contracté en 2017 et mobilisé en 2018 et de la restitution d'avances forfaitaires versées aux titulaires de marches publics.

Il s'agit principalement :

- d'un emprunt contracté auprès de la Société Générale pour 3 000 000,00 €.
- de subventions d'investissement pour 4 349 384,19 € qui se découpent ainsi :
  - *des subventions d'investissement liées aux programmes de rénovation urbaine pour 2 452 051,39 €*
    - l'opération de construction de l'Espace Jean Ferrat :
      - la subvention de l'ANRU.....121 851,87 €
      - la subvention de la Région.....647 526,02 €
      - les subventions de la CAF94 pour :
        - la création d'un relais d'assistant maternel 226 370,00 €
        - la création d'un Accueil de loisir sans hébergement (ALSH) pour élémentaire et adolescent .....532 844,00 €
        - la création d'un centre social .....232 049,00 €
    - l'opération d'aménagements des espaces extérieurs de l'Espace Jean Ferrat:
      - la subvention de la Région.....14 193,50 €
    - l'opération de l'aménagement du carrefour Déménitroux :
      - la subvention de Valophis Habitat.....366 147,00 €
      - la subvention du Conseil départemental....300 520,00 €
    - les frais liés aux études urbaines et d'architecturales pour le PRU du Mont-Mesly subventionnés par l'ANRU.....10 550,00 €
  - *des subventions d'investissement de l'Etat dans le cadre des opérations retenues dans le programme Territoire à énergie positive pour une croissance verte pour 677 600 € :*
    - la subvention des travaux d'optimisation et de modernisation du parc d'éclairage public de la commune.....172 000,00 €
    - la subvention des travaux de remplacement de l'isolation technique de la toiture de la piscine du colombier. 160 000,00 €
    - la subvention des travaux de modernisation de l'éclairage public du Quartier de l'Echat.....92 000,00 €

- la subvention des travaux d'isolation des logements de fonctions du groupe scolaire des Guiblets.....91 200,00 €
- la subvention des travaux d'isolation de la façade des locaux du service club du 3ème âge Gounod.....76 800,00 €
- la subvention des travaux d'isolation thermique du hall du Centre Marie-Thérèse Eyquem.....72 000,00 €
- la subvention pour la réalisation d'une exposition personnalisée et pour l'achat de kits pour sensibiliser aux écogestes.....13 600,00 €

➢ *des subventions d'investissement de la Région liées aux opérations suivantes pour 315 000,00 € :*

- la subvention des travaux de création d'une nouvelle place publique sur le secteur « Brossolette - Leclerc »...200 000,00 €
- la subvention des travaux d'aménagement pour l'aménagement d'une vingtaine de parcelles de jardins familiaux sur la pointe de l'Île Brise Pain.....115 000,00 €

➢ *des autres subventions d'investissement et participations pour 904 732,80 € :*

- la subvention versée dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local pour l'aménagement du parking de la Porte de Brie.....714 000,00€
- la participation du SIPPEREC pour la réalisation de travaux d''éclairage public.....108 964,49 €
- la participation de la Société du Grand Paris pour les travaux d'aménagement des abords de la future gare du Grand Paris Express (ligne 15).....71 768,31 €
- la réserve parlementaire pour le Plateau Guyard....10 000,00 €

- de la restitution des avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics.....131 281,06 €

La section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles 2018	161 242 489,00 €	166 013 838,00 €
Opérations d'ordre 2018	9 859 005,97 €	200 000,00 €
Excédent reporté 2017		4 887 656,97 €
TOTAL	**171 101 494,97 €**	**171 101 494,97 €**

1 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2018 à 171 101 494,97 € contre 174 745 230,07 € en 2017.

Elles se composent de dépenses réelles et de dépenses d'ordre :

- les dépenses réelles qui s'élèvent à 161 242 489 € en 2018 contre 161 041 697 € en 2017, sont en légère hausse de 0,12% ;
- les dépenses d'ordre qui s'élèvent à 9 859 005,97 € en 2018 contre 13 703 533,07 € en 2017.

	BP 2017	BP 2018	Variation
Charges à caractère général	20 664 628,00 €	20 405 716,00 €	-1,25%
Charges de personnel	80 487 842,00 €	79 749 036,00 €	-0,92%
Atténuations de produits	579 081,00 €	680 500,00 €	+17,51%
Autres charges de gestion courante	53 998 916,00 €	56 652 877,00 €	+4,91%
Frais financiers	3 900 000,00 €	3 550 000,00 €	-8,97%
Charges exceptionnelles	1 411 230,00 €	204 360,00 €	-85,52%
Total dépenses réelles	**161 041 697,00 €**	**161 242 489,00 €**	**+0,12%**
Virement à la section d'investissement	10 943 533,07 €	7 051 005,97 €	-35,57%
Dotation aux amortissements	2 760 000,00 €	2 808 000,00 €	+1,74%
Total dépenses d'ordre	**13 703 533,07 €**	**9 859 005,97 €**	**-28,06%**
TOTAL	**174 745 230,07 €**	**171 101 494,97 €**	**-2,09%**

Au stade du budget primitif, les dépenses réelles de fonctionnement connaissent par rapport à 2017 une évolution maitrisée (+0,12%). Fruit du travail engagé par la commune depuis plusieurs années afin d'optimiser ses modes de gestion et stabiliser la dynamique de ses

charges, cette stratégie permet de porter une gestion rigoureuse de la dépense publique tout en garantissant aux cristoliens un service public de proximité ambitieux et de qualité.

Elle s'inscrit dans le cadre envisagé par le Gouvernement qui vise, d'une part, à la maitrise de l'évolution tendancielle des charges des collectivités territoriales sous un plafond de +1,2 % en valeur pour la période 2018-2022, et d'autre part, à la réduction de l'endettement du secteur public local.

Pour autant, la municipalité a fait le choix de ne pas signer avec les services de l'Etat de contrat lui imposant des objectifs contraignants.

En premier lieu, car la méthode de contractualisation retenue par l'Etat n'apparait ni opérante ni cohérente. En dépit des recommandations formulées par différentes structures, qu'il s'agisse de l'Association des Maires de France, ou d'organismes consultatifs tels que le Comité des Finances Locales ou le Conseil d'Evaluation des Normes, les défauts de conception du dispositif n'ont pas été corrigés. D'une part, il est fait totalement abstraction des mesures gouvernementales imposées aux collectivités, en matière de norme, d'évolution statutaire relative au personnel ou de transferts de compétence peu ou pas compensés, soit un ensemble de mesures qui sont les premières causes d'évolution à la hausse des dépenses communales. D'autre part, les dépenses de fonctionnement générant des recettes ne sont pas isolées et retraitées, amenant par la même les collectivités à réduire des dispositifs par ailleurs générateurs de recettes. Enfin, pour ce qui concerne la première couronne, l'Etat n'a pas envisagé que les Territoires contractualisent, et ce alors même que les transferts de compétence, et les compensations financières liées, constituent des volumes importants des budgets de fonctionnement des communes concernées.

Mais plus fondamentalement, c'est le principe même de la contractualisation retenue qui apparait le plus contestable.

L'article 72 de la constitution dispose que les collectivités *« s'administrent librement »*, et ajoute que *« les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon ».* Le dispositif mis en place par le Gouvernement, qui n'a de contrat que le nom, porte atteinte à ce principe fondamental. C'est le principe même de libre administration, et ce qui en fait sa richesse en termes d'action publique - la responsabilité, la proximité, et la nécessaire efficacité attendue et mesurée par les citoyens - qui est remis en cause. Sensé témoigner d'une nouvelle relation entre l'Etat et les collectivités territoriales, ce contrat s'avère dans sa mise en œuvre plus léonin que girondin : l'Etat y impose ses conditions, sans contrepartie crédible sur les engagements qui devraient être les siens.

Les choix de gestion fait par la Ville de Créteil sont le fruit d'une responsabilité propre, engagée régulièrement devant les citoyens. La stabilisation des dépenses de fonctionnement de la Ville mais aussi la consolidation de ses fondamentaux financiers au travers d'une trajectoire continue de désendettement, qui sont présentées au sein de ce budget, ne sont en rien induites par une nouvelle contrainte gouvernementale. Cette dynamique positive et vertueuse, que poursuit la commune depuis de nombreuses années, est motivée, au premier titre, par son ambition volontariste de garantir un haut niveau d'investissement pour sa population et non par le seul et unique objectif du dispositif, à savoir réduire le désendettement national.

Telle que conçue par le Gouvernement, la contractualisation ne répond en effet qu'à ce seul objectif, puisqu'il est attendu que les économies générées en fonctionnement soit mise au service du désendettement, et non de l'investissement, dans une logique de politique de rigueur. Alors même que les collectivités locales ne représentent que 8,7% de la dette publique française, et qu'elles ont, sous le précédent quinquennat, davantage participé à réduire le déficit et la dette publique que les administrations d'Etat. Le risque est réel de voir les collectivités contraintes de réduire les services qu'elles offrent à leurs populations et de renoncer à leurs stratégies d'investissement, comme ce fut le cas entre 2013 et 2016 au niveau national, compte tenu des dépenses de fonctionnement supplémentaires que ces

derniers peuvent générer. Cette perspective serait dramatique pour l'économie de notre pays lorsque l'on sait que les collectivités territoriales portent près de 75% de l'investissement public et de, ce fait, à leur niveau, contribuent à la croissance française.

Enfin, il convient de rappeler que la force de la décentralisation est de pouvoir déployer des politiques publiques qui répondent aux spécificités, aux besoins sociaux et aux enjeux de développement propres à chaque territoire. Or, le dispositif adopté en loi de finances ne permet de ne prendre en compte qu'à la marge ces spécificités territoriales, au travers de critères généraux et de seuils déterminés nationalement, et ne permettant in fine que des dérogations minimes au plafond de 1,2 %. Il résulterait de l'application de ces critères que Créteil ne pourrait prétendre à une atténuation du taux alors même que la Ville n'a cessé de faire face à des enjeux démographiques, de développement et sociaux sans commune mesure avec de nombreux autres territoires.

1.1 - Les dépenses réelles par nature

Elles s'élèvent à 161 242 489 € contre 161 041 697 € en 2017.

1.1.1 - Les dépenses à caractère général (20 405 716 € en 2018 contre 20 664 628 € en 2017)

Les dépenses à caractère général concernent principalement l'ensemble des fournitures, frais et prestations de service nécessaires à l'administration générale de la collectivité (fournitures, fluides, consommables, études), à l'entretien du patrimoine (contrats d'entretien, de nettoyage) et aux dispositifs à la population.

Ces dernières sont maîtrisées et affichent même une légère diminution de 1,25 % pour 2018. Cette baisse, qui s'explique notamment par l'impact du transfert de la compétence de gestion des équipements culturels et sportifs à GPSEA effectué en 2017 (neutralisé budgétairement au sein du FCCT), est aussi le résultat des efforts de gestion et des démarches transversales d'optimisation qui sont engagées pour améliorer la qualité de gestion des services municipaux.

Les principaux postes budgétaires sont les suivants :

- les fluides qui représentent près de 24,49 % des dépenses à caractère général de la collectivité.....4 996 540 €
- les contrats d'entretien et les réparations effectuées dans les bâtiments municipaux, sur les voiries et réseaux divers ainsi que sur les matériels nécessaires au fonctionnement des services.....3 468 860 €
- les achats de prestations de service nécessaires à l'activité des services et aux prestations rendues aux usagers.....1 940 504 €
- les assurances multirisques relatives aux personnels, aux véhicules aux bâtiments municipaux..... 1 473 250 €
- les locations immobilières et charges locatives.....1 121 554 €
- les fournitures, pièces et outillages nécessaires aux régies des services techniques et au garage.....761 400 €
- les frais d'alimentation des restaurants administratifs.....735 130 €
- les frais de carburants.....650 000 €
- les frais de nettoyage des locaux.....609 215 €

- les fournitures administratives nécessaires à l'activité des services municipaux et les fournitures scolaires.....547 955 €
- les impôts et taxes diverses.....403 802 €
- les locations mobilières.....356 306 €
- les frais d'affranchissement.....256 820 €

Les dispositifs à la population sont également nombreux et sont détaillés dans la présentation fonctionnelle des dépenses réelles des services à la population.

1.1.2 - Les dépenses de personnel (79 749 036 € en 2018 contre 80 487 842 € en 2017)

La Ville de Créteil, comme chaque année, poursuit l'ambition de répondre à la fois aux besoins des services en moyens humains pour appuyer leurs projets et aux attentes des habitants dans la mise en œuvre de l'action publique et de permettre aux agents municipaux de poursuivre une carrière régulière et enrichissante.

Pour 2018, les charges de personnel sont évaluées à 79 749 036 € contre 80 487 842 € en 2017.

Si la masse salariale est en baisse de 0,92 % par rapport à 2017, en raison notamment du transfert à GPSEA des agents affectés à la gestion des équipements culturels et sportifs, réalisé en cours d'année 2017 (neutralisé budgétairement au sein du FCCT) mais aussi compte tenu du travail attentif mené par la commune pour rationaliser les besoins des services et favoriser des efforts d'optimisation des organisations ou de redéploiement interne des effectifs, il n'en demeure pas moins que la Ville est soumise à l'effet de différents facteurs exogènes qui viennent renforcer le dynamisme de ce poste.

A ce titre, le budget 2018 intègre l'effet « année pleine » des mesures prises en cours d'année 2017 mais aussi des dépenses supplémentaires liées aux mesures réglementaires décidées au niveau national :

- l'effet de la suppression des ratios légaux d'avancements de grade qui vient peser sur le « glissement vieillesse technicité ». Ce dernier est estimé pour 2018 à 880 000 € (dont 363 000 € liés aux mesures prises en 2017) ;
- l'augmentation des cotisations Urssaf maladie pour les contractuels et des cotisations transport (+10%) pour un montant estimé à 130 454 € ;
- l'intégration courant 2017 et 2018 au sein des effectifs municipaux des agents précédemment positionnés sur des contrats dits d'emploi d'avenir pour 112 854 € compte tenu de l'extinction progressive de ce dispositif ;
- la compensation non intégrale de la hausse de la CSG estimée à hauteur de 75 000 € ;
- l'augmentation du SMIC estimée à 31 758 € ;
- l'augmentation de la contribution au CIG de la petite couronne de 30 149 € ;

Enfin ces dépenses intègrent également le remboursement des traitements des agents mutualisés et mis à disposition à la Ville par Grand Paris Sud Est Avenir pour 43 000 €.

1.1.3 - Les autres charges de gestion courante (56 652 877 € en 2018 contre 53 998 916 € en 2017)

1.1.3.1 - La dotation au Fonds de compensation des charges territoriales versée au Grand Paris Sud Est Avenir (30 217 772 € en 2018 contre 27 291 714 € en 2017)

Le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) fait partie avec l'Attribution de compensation métropolitaine, qui est une recette de fonctionnement pour la commune, des flux financiers qui structurent désormais l'architecture et les relations à trois niveaux Commune-Territoire-Métropole propre à la petite couronne parisienne. Il constitue un mécanisme visant à assurer la neutralité budgétaire des situations antérieures à la mise en place de la Métropole du Grand Paris et de ses établissements publics territoriaux.

La dotation individuelle à ce fonds versée par la commune à Grand Paris Sud Est Avenir est ainsi composée de trois parts :

- *la part fiscalité* pour 12 361 886 € qui correspond au produit 2015 des taxes ménage précédemment perçu par la Communauté d'Agglomération Plaine centrale actualisée chaque année de la revalorisation forfaitaire des bases ;

- *la part dotation de compensation de la part salaire (CPS)* pour 14 497 895 € ; recette historique de la CA Plaine centrale, perçue désormais par la Métropole à hauteur de 14 497 895 € et reversée à Grand Paris Sud Est Avenir via la commune et sa dotation individuelle au FCCT ;

- *la part liée à* la *valorisation financière des compétences transférées à GPSEA* qui s'élève à 3 357 991 € compte tenu des transferts effectués depuis 2016, part actualisée chaque année de la revalorisation forfaitaire des bases :
    - Plan local d'urbanisme : 185 136 €,
    - Eaux pluviales : 400 323 €,
    - Gestion des équipements culturels et sportifs : 2 772 532 €.

La dotation individuelle de la commune pour 2018 s'établit donc à 30 217 772 € en augmentation de 2 926 058 € par rapport à 2017.

Cette hausse est due, d'une part, au transfert courant 2017 des piscines municipales et de la Ludothèque au Territoire valorisé à hauteur de 2 739 656 € et, d'autre part, au mécanisme d'actualisation annuel, prévu par la loi, des première et troisième parts du FCCT à hauteur du coefficient de revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives de 1,2% soit une hausse de 186 402 € pour 2018.

Des ajustements budgétaires relatifs au montant de la dotation de la commune à ce fonds seront amenés à être pris en compte courant 2018 au fur et à mesure de l'évaluation et la valorisation financière des transferts de compétences actés avec le Grand Paris Sud Est Avenir, notamment relatifs à la gestion des voiries à dimension territoriale.

1.1.3.2 - Les subventions et participations (26 435 105 € en 2018 contre 26 649 755 € en 2017)

Elles se répartissent en plusieurs rubriques :

➢ <u>Les subventions aux associations et autres personnes de droit privé</u>
(9 049 062 € en 2018 contre 9 019 509 € en 2017)

L'enveloppe de subventions au tissu associatif a été reconduite pour 2018 et s'élève à

9 049 062 €, la Ville octroyant ainsi son soutien à plus de 150 associations et signifiant ainsi sa reconnaissance du rôle de ces structures au sein de la cité.

Ces attributions font l'objet d'un rapport spécifique également présenté lors de ce conseil.

- La subvention au CCAS
  (12 132 993 € en 2018 contre 12 432 993 € en 2017)

Au cœur de la politique du vivre ensemble voulue par Créteil, les interventions du CCAS s'inscrivent dans un objectif de cohésion sociale et de solidarité envers les plus fragiles.

En 2017, la subvention communale s'est élevée à hauteur de 12 432 993 €. Cette année compte tenu d'un résultat comptable de clôture excédentaire et de travaux engagés par ce dernier d'optimisation de ses ressources, il est proposé en accord avec le CCAS de fixer sa subvention 12 132 993 €, sans que cela n'impacte en rien les actions qu'il porte.

- Les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale
  (1 303 050 € en 2018 contre 1 330 900 € en 2017).

Les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale représentent cette année un montant de 1 303 050 €.

Elles concernent le Syndicat informatique INFOCOM94 pour 690 100 €, la Base de loisirs de Créteil pour 600 000 €, le cimetière intercommunal de Valenton et le Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire pour 12 950 €.

- Diverses participations et subventions dont les contributions obligatoires
  (3 950 000 € en 2018 contre 3 923 800 € en 2017).

Il s'agit principalement de l'inscription des crédits nécessaires aux contributions obligatoires de la commune aux structures suivantes :

- la contribution aux dépenses de la brigade de sapeurs-pompiers est évaluée à 1 750 000 € pour 2018, comme en 2017 ;
- les contributions aux écoles privées pour l'aide aux familles pour la scolarité, la cantine et l'organisation de classes découvertes à hauteur de 776 000 € ;
- les admissions en non-valeur des créances qui n'ont pu être recouvrées par le comptable public et les créances éteintes pour 100 000 €.

1.1.4 - Les frais financiers (3 550 000 € en 2018 contre 3 900 000 € en 2017)

Les charges d'intérêts sont estimées à 3 550 000 € en 2018 contre 3 900 000 € en 2017. En 2018, la charge de la dette se réduit malgré les nouveaux emprunts contractés en 2017. En effet, de par ses choix stratégiques d'indexation de taux, la commune continue de bénéficier pleinement du niveau historiquement bas des taux révisables et variables avec taux moyen de sa dette est de 1,82 % (contre 1,94% en 2017).

De plus, les opérations de réaménagement effectuées en 2017 sur sept emprunts à taux variables permettent dès 2018 de constater près de 147 000 € d'économies.

Les intérêts des lignes de trésorerie sont également estimés à la baisse avec une inscription à hauteur 50 000 € compte tenu de besoins moindres et de conditions de taux extrêmement favorables.

Il est, par ailleurs, inscrit un crédit de 245 000 € pour les frais financiers du SWAP contractualisé avec RBS. Cette dépense est couverte, en 2018, par un produit financier de 309 000 €. Depuis 2013, le SWAP contractualisé avec RBS est désormais classé 1A au sens de la « Charte Gissler », le risque sur Libor USD étant désormais désactivé.

De plus, il est inscrit un crédit de 135 000 € pour le paiement des commissions demandées par les établissements bancaires (frais de dossier, commissions diverses) et pour envisager de poursuivre les opérations de renégociation de l'encours de dette de la commune.

1.1.5 - Les charges exceptionnelles (204 360 € en 2018 contre 1 411 230 € en 2017)

Elles sont constituées des provisions pour l'annulation des titres émis lors des exercices antérieurs ou atteints par la déchéance quadriennale pour 50 000 € ainsi que de bourses et prix attribuées par les services lors des manifestations sportives et des classes découvertes pour 34 360 €.

Cette année est également prévue une enveloppe prévisionnelle à hauteur de 80 000 € correspondant au montant estimé de l'indemnité d'éviction nécessaire afin que la commune, pour répondre à ses besoins et générer des économies de gestion, puisse reprendre possession d'un de ses locaux commerciaux, actuellement en location, situé Place Salvador Allende.

1.1.6 - Les atténuations de produits (680 500 € en 2018 contre 579 081 € en 2017)

Elles sont constituées principalement en 2017 de la contribution de la commune au fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

Institué en 2012 à destination des communes et établissements publics de coopération intercommunale, l'ambition portée par ce fonds était de favoriser la mise en œuvre d'un mécanisme dit de « péréquation horizontale » entre les collectivités territoriales. Les ressources de ce fonds abondé, à sa création à hauteur de 150 millions d'euros, devaient atteindre 1 milliard d'euros en 2016 puis 1,2 milliard en 2017 soit 2% des recettes fiscales de l'échelon communal.

Pour 2018, l'enveloppe globale a été gelée par le gouvernement à 1 milliard d'euros pour la deuxième année de suite et la contribution de l'ensemble territorial Grand Paris Sud Est Avenir, auquel Créteil appartient, devrait se stabiliser.

Toutefois, la répartition des contributions entre GPSEA et ses communes membres devrait évoluer. En effet, le régime dérogatoire au droit commun, hérité des anciens ensembles intercommunaux et qui avait été pérennisé en 2016 et 2017 ne sera pas reconduit.

Aussi, compte tenu de l'augmentation à prévoir de la contribution de la commune, cette inscription budgétaire est portée à 680 000 € en 2018 contre 578 781 € en 2017.

1.2 - Les dépenses d'ordre (2 808 000 € en 2018 contre 2 760 000 € en 2017)

Toutes les dépenses d'ordre correspondent à la fois à des dépenses de fonctionnement et des recettes d'investissement. Les dépenses d'ordre concernent l'amortissement des immobilisations pour 2 808 000 €.

1.3 - Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement (7 051 005,97 € en 2018 contre 10 943 533,07 € en 2017)

Conformément au débat d'orientations budgétaires, la dernière composante de l'autofinancement est le virement de section, soit une inscription de 7 051 005,97 €

Répartition des dépenses réelles par nature (161 242 489 €)

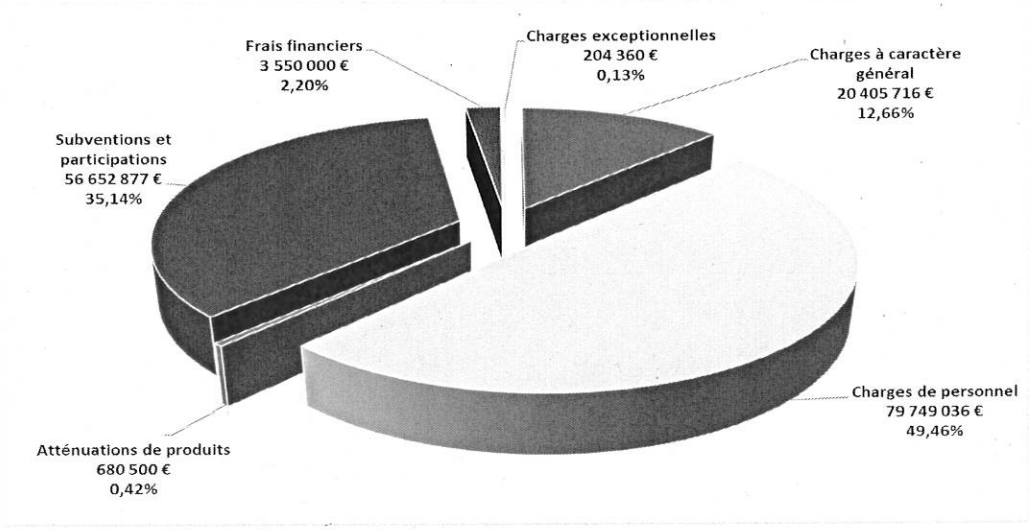

1.4 - Les dépenses réelles des services à la population

Elles concernent l'ensemble des dépenses des services qui œuvrent au profit de la population et des usagers du service public en termes de moyens humains, matériels, de prestations de services et de subventions aux associations.

Il vous est proposé une présentation fonctionnelle de ces dernières intégrant les dépenses de personnel.

1.4.1 - La démocratie locale et de proximité (139 000 € en 2018 contre 141 100 € en 2017)

Favoriser la pratique et l'apprentissage de la citoyenneté au sein de lieu de participation où peuvent s'exprimer ses habitants est un axe fondateur du projet politique de la Ville en faveur d'une citoyenneté vivante et active.

Aussi pour 2018, les dépenses inscrites en faveur de la démocratie locale et de proximité s'élèvent à 139 000 € contre 141 100 € en 2017.

Ce budget porte l'ambition de répondre aux objectifs fixés par la municipalité afin d'impulser, de mettre en œuvre et de suivre l'ensemble des actions développées autour des conseils de quartier et des conseils municipaux pour les jeunes cristoliens mais aussi soutenir des actions ciblées en lien avec le développement de la Ville.

Le déploiement de ces démarches s'articule autour de trois volets :

- **Les assemblées locales**

Elles concernent 173 jeunes cristoliens qui siègent au sein des conseils municipaux des enfants (122 enfants), des adolescents (31 adolescents) et des jeunes (20 jeunes) et pour lesquels des crédits à hauteur de 26 000 € sont inscrits en 2018.

Ces crédits permettront d'assurer le financement du fonctionnement de ces instances ainsi

que l'intervention de prestataires extérieurs dans le cadre des différents projets portés par les conseils et les manifestations qui en découlent ainsi que l'accompagnement nécessaire des jeunes conseillers.

- **Les conseils de quartier et de secteurs**

Les dix conseils de quartier et de secteurs disposent d'un budget de fonctionnement dont le montant global s'élève à 65 000 €. Une somme de 4 000 € est attribuée forfaitairement à chaque conseil de quartiers et de 5 000 € à chaque secteur et, ce, afin d'appuyer la réalisation de réunions, de projets, d'actions et d'animations.

- **Les actions de démocratie participative**

Ces actions sont mises en place dans le cadre de la réforme des conseils de quartiers menée en 2015 et se voient attribuées un budget de 48 000 € afin de permettre l'accompagnement de la gouvernance nouvelle des conseils de quartiers en proposant aux délégués élus et habitants et aux conseillers de quartiers, des formations, des temps de sensibilisations aux outils numériques et collaboratifs.

Aussi pour 2018, plusieurs formats d'interventions en faveur d'une démocratie participative active seront consolidés :

- les *« Assises de la Ville »,* initialement prévues en 2016, sont envisagées courant 2018 et disposeront d'un budget de 20 000 €. Temps fort de la démocratie locale, cette manifestation permet de favoriser la participation citoyenne et à la municipalité de prendre en compte les aspirations de nos concitoyens pour soutenir et enrichir les politiques publiques municipales ;
- le renforcement du portail citoyen *« F@ire ensemble »* au travers du développement d'un espace collaboratif permettant de favoriser la participation en ligne des citoyens et l'organisation de rencontres de sensibilisations au numérique ainsi que la mise en œuvre de campagnes d'information pour faire mieux connaitre la plateforme d'échanges entre habitants *« Entre cristoliens »* qui comprend, à ce jour, 748 utilisateurs inscrits ;
- la mise en place d'une démarche de concertation avec les habitants pour le nouveau programme de rénovation urbaine du quartier du Mont-Mesly. Des crédits à hauteur de 2 000 € sont prévus pour ce faire en 2018.

1.4.2 - L'éducation
(23 826 888 € en 2018 dont 19 513 090 € de dépenses de personnel contre 23 239 344 € en 2017)

Investir et se mobiliser en faveur de l'éducation, c'est construire les fondements d'une société tournée vers l'avenir en permettant à nos jeunes concitoyens de disposer de toutes les chances de réussites.

La politique éducative de la commune reste donc une priorité municipale et le budget consacré à l'éducation et à l'entretien du patrimoine scolaire, qui s'élève en 2018 à 4 310 798 € hors masse salariale, permet à la Ville de maintenir une ambition élevée en faveur des jeunes cristoliens.

Signe fort de son volontarisme en la matière, notre collectivité conduira en 2018 une politique affirmée en faveur de la modernisation de l'école, l'ouverture à des activités de qualité pour tous les enfants, notamment l'usage du numérique, et de soutien au monde scolaire tout en restant soucieux de la continuité éducative dans un contexte de modification des organisations scolaires.

Aussi pour mener en 2018 ces actions, la direction de l'éducation dispose d'un budget de 2 458 631 € hors masse salariale qui comprend principalement :

➢ **Les crédits nécessaires au fonctionnement des écoles publiques**

Il s'agit principalement des inscriptions suivantes :

- l'attribution de crédits pédagogiques aux écoles publiques à hauteur de 380 000 € sous forme de dotations par élève afin de financer notamment l'achat de fournitures scolaires, 40 000 € pour permettre la location de cars pour des sorties pédagogiques et 21 300 € pour l'achat de livres ;
- l'organisation de classes de découvertes pour les élèves de CM2 et des classes spécialisées des écoles publiques à hauteur de 422 000 € dont 150 000 € pour le transport des élèves sur les lieux des classes vertes et de neige ;
- la politique de soutien aux activités éducatives au travers du financement d'actions pendant le temps scolaire et la pause méridienne à hauteur de 100 000 € et le soir dans le cadre du temps périscolaire pour 80 000 € ;
- la prise en charge du fonctionnement logistique des écoles publiques à hauteur de 226 500 € avec notamment le service de restauration pour 119 500 € (hors repas), l'entretien et le nettoyage des locaux ainsi que des photocopieurs pour 177 500 € et l'achat de diverses fournitures et prestations pour 25 500 € ;
- l'inscription de crédits à hauteur de 33 650 € dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) pour le fonctionnement des « Cafés des parents », la mise en place de suivis individuels et d'une permanence d'accès aux droits pour les familles suivies dans ce cadre (convention avec l'association Nouvelles Voies).

➢ **Les contributions obligatoires aux écoles privées**

Sous contrat d'association, les écoles privées Ozar Hatorah et De Maillé reçoivent, conformément à la réglementation, sous forme de dotation par élèves une contribution de la Ville à hauteur de 488 000 € et des aides aux familles cristoliennes pour la demi-pension (210 000 €) et l'organisation de classes de découvertes (28 000 €).

➢ **Le soutien aux associations et établissements à vocation éducative**

La Ville apporte son soutien aux associations et établissements qui s'impliquent dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation.

Pour ce faire, elle attribue pour 2018 :

- des subventions de fonctionnement à des associations pour 18 990 € ;
- des subventions aux coopératives des écoles publiques pour l'achat de prestations et de petits matériels et d'outillages divers à hauteur de 47 381 € ;
- des subventions aux collèges et lycées publics cristoliens pour l'organisation de leurs séjours éducatifs à hauteur de 8 447 €.

Enfin, les dépenses de personnel consacrées à cette politique publique s'élèvent à 19 513 090 €.

1.4.3 - La jeunesse
(9 506 450 € en 2018, dont 8 696 840 € de dépenses de personnel, contre 9 545 005 € en 2017)

Fer de lance d'une ambition continue en faveur de l'épanouissement de chacun, la politique municipale en faveur des jeunes a pour vocation de répondre aux besoins et aux attentes des Cristoliens de 3 à 20 ans en matière d'activités sportives et culturelles, de loisirs éducatifs et ludiques, de formations, d'emplois et de séjours de vacances pour les enfants de 4 à 17 ans.

Pour ce faire, la direction de la Jeunesse leur propose des structures adaptées, des animations de qualité conduites par des professionnels ainsi que des dispositifs innovants et attractifs.

Poursuivant l'objectif de responsabiliser les jeunes en leur proposant de devenir acteurs d'un projet à moyen terme au travers de différentes activités, elle gère également le bureau information jeunesse (BIJ) qui est un lieu d'écoute, d'information et de documentation ouvert à tous les jeunes ainsi qu'aux parents, enseignants et travailleurs sociaux.

Pour mener à bien l'ambition municipale des plus jeunes, elle dispose pour 2018 d'un budget qui s'élève à 808 050 €, hors masse salariale. Le déploiement de cette politique publique repose sur trois volets :

- **Le secteur « enfance-loisirs »**

Il organise les prestations accueils de loisirs et accueils périscolaires pour les enfants de 3 à 17 ans dans ses différentes structures : 19 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), 9 activités dans les gymnases sur le temps périscolaire et 6 durant les vacances scolaires, 25 accueils périscolaires maternels et élémentaires.

Pour ce faire, ce secteur dispose d'un budget de 529 960 € qui se répartie principalement entre l'achat de prestations d'animation, matériels et fournitures pour les accueils de loisirs à hauteur de 339 000 €, l'organisation de séjours d'été en centres de vacances pour 160 enfants et jeunes cristoliens pour 165 000 €.

- **Le secteur « animation jeunesse »**

Avec un budget de 102 000 € pour 2018, ce secteur coordonne et organise l'ensemble des dispositifs mis en œuvre en faveur des jeunes au travers notamment :

- des animations sportives de quartier (48 000 €) organisées et mises en place dans les gymnases municipaux et au Centre Associatif Communal Montaigut (CACM) ;
- des animations et projets jeunes (21 000 €) dans le cadre des dispositifs Passeport jeunes 8-15 ans, Passeport 16-20 ans, chéquiers découverte et les sorties à la carte et des animations proposée au Club de Loisirs pour Adolescents et Préadolescents « CLAP » (11 500 €) ;
- du dispositif d'aide aux projets individuels de jeunes de 16 à 20 ans (13 500 €) qui souhaitent préparer les formations de brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), de brevet de surveillant de baignade (BSB) et de brevet de sécurité routière (BSR) ;
- de la gestion du Bureau Information Jeunesse (BIJ) pour 8 000 €.

- **Le service commun jeunesse**

Disposant d'un budget pour 2018 de 81 980 €, ce service prend en charge principalement l'achat de prestations, alimentations, diverses fournitures et matériels pour mener les actions transversales de l'ensemble de la direction pour 22 000 € et l'organisation de mini-séjours pour 59 980 €.

Enfin, les dépenses de personnels consacrées à cette politique publique s'élèvent à 8 696 840 €.

1.4.4 - Le sport

(11 626 258 € en 2018, dont 5 422 644 € de dépenses de personnel et 4 554 274 € de subventions aux associations, contre 13 458 294 € en 2017)

Le sport, formidable outil éducatif, de mixité sociale et porteur de valeurs citoyennes pour le plus grand nombre - tolérance, fraternité, respect, courage - s'affirme comme un vecteur indispensable du vivre ensemble et sa pratique comme le poumon d'une Ville active.

Aussi pour permettre aux Cristoliens de s'adonner à la pratique sportive, la commune, récompensée en 2017 par le label « Ville active et sportive », œuvre au quotidien pour assurer la planification de l'utilisation des équipements sportifs et ainsi répartir, de façon optimale, les créneaux entre les scolaires, les accueils de loisirs, les associations et le public (94 000 heures planifiées).

Elle contribue également à l'organisation logistique d'une centaine de manifestations sportives par an et a pour mission d'assurer la gestion du patrimoine sportif à savoir une cinquantaine d'installations sportives, qui comprennent 87 équipements (salles de sports collectifs, dojos, salles polyvalentes, halle de gymnastique, espaces sportifs de proximité pour des pratiques diverses, courts de sports de raquettes,...).

Ainsi son budget s'élève à 6 203 614 €, hors masse salariale, et se répartit entre deux principaux postes budgétaires :

- **Les moyens nécessaires au fonctionnement de la direction**

Pour assurer le fonctionnement des secteurs opérationnels de la direction, elle dispose d'un budget de 100 000 € qui est ventilé principalement entre :

- l'achat de petits équipements et matériels sportifs, l'entretien et la maintenance des équipements sportifs pour 67 900 € ;
- l'acquisition de prestations (initiation sur le temps scolaire à la voile avec l'île de loisirs), de petits équipements et matériels pour l'organisation et l'encadrement des animations sportives sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour 20 300 € ;
- l'organisation de différentes manifestations sportives et principalement « tout Créteil en sport» qui se déroule le dernier week-end de septembre, pour 11 800 €.

- **Le soutien aux associations à vocation sportive**

Ces associations à vocation sportive, qui participent au développement de la pratique sportive sur le territoire municipal, sont soutenues par la commune à hauteur de 4 554 274 €. Les principales sont l'US Créteil (plus de 9 500 adhérents au travers de 30 associations) qui anime et coordonne le mouvement sportif sur la commune et les deux clubs professionnels cristoliens la SEM SL USC Handball et la SAOS US Créteil - Lusitanos Football.

Les dépenses de personnel de la direction des sports s'élèvent à 5 422 644 € dont notamment l'intervention d'une quinzaine d'éducateurs sportifs qui participent à la mise en œuvre du projet sportif en milieu scolaire avec l'organisation de plus 400 heures d'activités physiques et sportives par semaine en faveur des élèves cristoliens.

1.4.5 - La culture

(5 637 692 € en 2018, dont 1 611 607 € de dépenses de personnel et 3 171 475 € de subventions aux associations, contre 5 795 875 € en 2017)

Levier essentiel de la cohésion sociale, la politique culturelle menée sur le territoire communal porte l'ambition de favoriser le développement d'une offre culturelle diversifiée et accessible à tous.

Cet engagement de la commune se traduira encore cette année par l'accompagnement de la restructuration du secteur socioculturel au gré des évolutions urbaines induit par le développement de la Ville, la mise en œuvre d'actions transversales d'éducation artistique et culturelle favorisant les partenariats avec les autres politiques publiques (Jeunesse, Éducation, Politique de la ville) et l'organisation de grandes manifestations culturelles qui participent à l'identité de la Ville et à sa cohésion.

Disposant d'un budget, pour 2018, de 4 028 585 €, hors masse salariale, pour mener des actions de coopération culturelle, soutenir le tissu associatif et favoriser l'entretien du patrimoine culturel de la commune, les interventions de la direction de la culture se manifestent dans trois principaux domaines :

- **Les animations culturelles**

La direction de la culture coordonne et développe des projets en collaboration avec l'ensemble des partenaires culturels et socioculturels de la commune.

Son budget à hauteur de 228 740 € lui permet d'organiser notamment deux temps forts de l'activité culturelle cristolienne à savoir le Forum de la culture (17 000 €) et Jour de fête (83 430 €) ainsi que de porter un certain nombre de projets :

- *l'accompagnement de projets de coopération culturelle* pour 47 550 € qui visent à développer des dynamiques culturelles, en collaboration avec les équipements socio-culturels et les comités de quartiers (présentation de spectacles, développement de projets patrimoniaux...) mais aussi les partenaires associatifs et institutionnels dans la prise en compte de nouvelles pratiques artistiques : Fête de la science, temps fort du théâtre amateur, soutien aux arts visuels, parcours des ateliers d'art et aux pratiques de danse amateur ;
- *les dispositifs de soutien aux initiatives culturelles et artistiques* pour 55 800 € tels que les pratiques amateurs (Créteil en Scène et le fonds de soutien à la créativité sous le forme de subventions), les actions en faveur du jeune public en matière d'éducation artistique et culturelle (parcours arts plastiques pour les scolaires), les évènements (projet d'Art Urbain - opération Urban focus) et l'accueil en résidence de plusieurs artistes, sur la base d'un appel à candidature, dans le cadre Contrat Local d'Education Artistique (CLEA).

- **La Galerie d'arts**

La galerie d'arts qui entre dans la vingtième année d'existence poursuivra pour 2018 de diffuser, encourager et soutenir la création artistique contemporaine auprès de tous les publics, et en particulier le public scolaire, au service de l'éducation artistique et de la transmission des valeurs de l'histoire et de la théorie de l'art via également la pratique artistique dans le cadre des interventions sur le temps scolaire.

Les crédits consacrés à la programmation culturelle de cet équipement et la communication sur les événements qui y sont organisés s'élèvent 8 550 €.

- **Le soutien apporté aux équipements socio-culturels et aux associations à vocation culturelle**

La commune soutient activement les actions développées par l'ensemble des équipements socioculturels, par le biais de subventions de fonctionnement et de projets à hauteur de 2 360 145 €, et de la mise à disposition de personnel ou de locaux.

Suite à l'étude menée en 2015 relative à l'élaboration d'un schéma opérationnel de mutualisation du tissu socioculturel dans les secteurs ouest et centre de Créteil, les préconisations ont été progressivement mises en place, aboutissant notamment en 2016 à la municipalisation de l'activité de l'association Cristol'Ludo, et en 2017 à l'accompagnement de la fermeture du centre social des Petit-Pré-Sablières et au renforcement des trois structures restantes : la MJC Village, la MPT de la Haye aux Moines et la MJC Club.

Aussi, la direction de la culture continuera d'accompagner le développement de l'activité de ces dernières avec notamment la valorisation du travail social de la MPT de la Haye aux Moines et l'étude de faisabilité pour l'obtention d'un agrément centre social. Enfin, suite au travail réalisé en 2017, cette année sera également le témoin du lancement effectif d'un groupement d'employeurs réunissant ces structures, avec la tenue de son assemblée générale constitutive au premier trimestre dont le premier axe de travail sera consacré à la jeunesse.

Par ailleurs, vingt-trois associations à vocation culturelle reçoivent le soutien de la Ville à hauteur de 811 330 € dans des domaines riches et variés tels que la musique, la danse, le théâtre, le cinéma et l'entretien du patrimoine culturel.

Les dépenses de personnels consacrées à cette politique publique s'élèvent à 1 611 607 € auxquelles il faut ajouter 166 000 € pour la prise en charge par la Ville des postes de direction de la Fédération régionale des Maisons des jeunes et de la culture.

1.4.6 - L'action sociale
(14 205 601 € en 2018 dont 1 595 448 € de dépenses de personnel et 12 132 993 € de subvention au CCAS contre 14 192 744 € en 2017)

La politique sociale et de solidarité de la commune est portée par le Centre communal d'action sociale (CCAS) qui anime une action générale de prévention et de développement social envers les plus fragiles.

Acteur attentif et indispensable de la solidarité de proximité, ce dernier délivre un panel de prestations et de services destinés à améliorer la vie quotidienne des cristoliens à chaque âge de la vie et à leur apporter un soutien dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Le budget consacré à l'action sociale pour 2018 s'élève à 14 205 601 € et se matérialise principalement par la subvention versée par la Ville au CCAS à hauteur de 12 132 993 €, le soutien apporté à vingt-six associations qui s'impliquent sur le territoire communal au travers d'actions de solidarité à hauteur de 90 195 € et la redevance versé à la Société People & Baby dans le cadre de la DSP de la Crèche des Abeilles à hauteur de 216 635 €.

Ce dernier confirme l'engagement municipal en faveur de la solidarité et garantit à cet acteur de proximité les moyens nécessaires à la continuité et au développement de ses actions.

- **Les interventions en faveur des personnes handicapées**

Le CCAS développe une politique d'intégration des personnes handicapées particulièrement active : des crédits d'aide sont prévus pour l'achat de matériel spécifique ou pour aider les enfants à partir en vacances dans des accueils de la Ville ou des accueils spécialisés.

Il met aussi en œuvre les moyens nécessaires (et notamment en personnel) à l'accueil des enfants handicapés dans les structures de la petite enfance (18 enfants en crèches en 2017) et le secteur aide à domicile soutient également des personnes handicapées dans leur vie au quotidien (70 personnes en situation de handicap relogées).

Alors que ces efforts, notamment pour intégrer les enfants porteurs de handicap aux accueils de loisirs et aux temps périscolaires, ont été saluée en 2017 par l'attribution d'un sésame AMIF de « l'accessibilité positive » dans la catégorie « Accès à la cité » à l'occasion du Salon des maires d 'Île-de-France , l'année 2018 sera l'occasion de consolider son action au travers du rôle croissant du point d'information handicap, mis en place en 2017, et du déploiement d'actions de sensibilisation aux handicaps sensoriels (parcours sensoriel dans le noir)

A ces différentes interventions s'ajoutent également les travaux d'accessibilité réalisés par la commune notamment dans les équipements publics et les mises en conformité des arrêts de bus et feux tricolores

- **Les actions de prévention santé et sanitaire**

Les actions de prévention santé menées par le CCAS via le travail du conseil local de santé, qui contribue à favoriser l'intégration dans la ville des personnes souffrant de troubles psychiques, se renforceront en 2018 avec notamment une réflexion, en lien avec l'ARS et avec le groupe hospitalier Henri Mondor AP/HP, sur la question du maintien à domicile de ces personnes.

Avec plus de 4 700 enfants et 1 000 parents concernés en 2017, les actions de sensibilisation à la prévention nutritionnelle et bucco-dentaires seront poursuivies en 2018 en lien avec le département, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et France AgriMer.

- **Les interventions sociales**

Les interventions sociales du CCAS envers les plus fragiles seront maintenues en 2018 et, ce, dans la continuité de son activité et des actions menées en 2017.

Ainsi, le service des prestations sociales, qui a pour mission de soutenir les administrés en difficultés, a pu en 2017 délivrer 1 010 aides alimentaires, financer 42 nuitées d'hôtel pour les victimes d'un sinistre dans leur logement dans l'attente d'une prise en charge par l'assurance, orienter 54 personnes vers l'association Emmaüs solidarité dans le cadre de la convention liée à la domiciliation ainsi qu'apporter des aides financières ponctuelles et ciblées.

Par ailleurs, le service insertion sociale a proposé, en 2017, 1 237 rendez-vous individuels pour accompagner les personnes dans leurs démarches de demande d'allocation au Revenu de solidarité active (RSA). Ce sont 1 108 cristoliens qui ont bénéficié du RSA socle en 2017 et le CCAS a instruit 642 nouveaux dossiers de demande contre 700 en 2016.

Enfin, avec plus de 3 245 dossiers de demandes actifs fin 2017 et plus de 500 logements attribués chaque année sur le contingent communal en fonction des congés reçus, le service du logement continuera en 2018 d'accompagner les ménages cristoliens dans leurs démarches d'accès au logement et participera, notamment, au relogement des locataires du 2, rue Joyen Boulard dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du Mont-Mesly.

- **Le secteur de la petite enfance**

Le secteur Petite Enfance du CCAS propose des modes d'accueil aux enfants âgés de 3 mois à 3 ans et gère, à ce titre, 708 places d'accueil au sein de 9 crèches collectives et mini-crèches, une crèche familiale, 3 haltes garderies et une halte-crèche multi-accueil.

Il conduit par ailleurs des actions pour soutenir les modes de garde individuels au travers l'accueil et l'accompagnement des personnes agréées gardant des enfants à leur domicile au sein de deux Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Le CCAS accorde également des subventions de fonctionnement à hauteur de 204 000 € aux crèches associatives les « P'tits choux » et l'Association Franco-Allemande pour l'Animation et la Communication (AFAAC) qui proposent 60 places d'accueil.

- **Les prestations d'aide, de soutien à domicile, de logement et d'animation en faveur des personnes âgées**

En 2018, les interventions en faveur des personnes âgées, principalement axées sur des actions de soutien et de soins à domicile, seront poursuivies.

En 2017, le déploiement de cette politique active en faveur de nos ainées s'est manifestée par :

- 36 866 heures d'aide à domicile effectuées pour 310 bénéficiaires et 374 personnes bénéficiaires en moyenne mensuelle de repas à domicile ;
- 591 personnes raccordées par le système de téléassistance à fin 2017;
- 29 personnes bénéficiaires du fonds d'intervention pour la perte d'autonomie et 424 personnes bénéficiaires de l'allocation mensuelle municipale ;
- 88 personnes qui ont bénéficié du service de soins à domicile, géré par la CPAM pour une capacité de 60 places.

Les actions d'animation (1 200 usagers dans les clubs séniors, 1 466 participants au banquet du nouvel an, 5 883 colis distribués) et la fourniture d'une offre de qualité en matière d'hébergement au sein des quatre résidences pour personnes âgées (243 logements dont 211 de type F1 et 32 de type F2) seront également maintenues en 2018.

1.4.7 - La prévention et la sécurité (8 823 543 € en 2018 dont 6 763 693 € de dépenses de personnel contre 8 825 430 € en 2017)

La direction Prévention-sécurité assure la surveillance d'un nombre croissant de sites et d'activités : près de 200 bâtiments communaux, les sorties d'écoles, le stationnement, la circulation, les marchés forains, les manifestations sportives et culturelles qui se déroulent sur la commune, l'accueil et le filtrage de l'Hôtel de Ville. Elle est aussi en charge de 9 parkings publics, ainsi que de la gestion des objets trouvés et de l'enlèvement des véhicules épaves.

Son budget, qui s'élève pour 2018 à 190 000 €, comprend principalement :

- la maintenance et l'entretien des matériels de péages, des systèmes de contrôles d'accès implantés sur la voirie, du système de surveillance d'intrusion des bâtiments placés sous alarme, ainsi que l'entretien technique du centre de supervision urbain comprenant un parc de caméras de vidéo protection pour 90 000 € ;
- l'entretien technique des bornes escamotables pneumatiques, l'entretien technique des horodateurs et l'achat des consommables pour 25 000 € ;
- le recours à des prestations de service en matière de sécurité privée et de destruction de véhicules épaves pour 55 000 € ;
- le recours aux services de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (A.N.T.A.I.) qui, après conventionnement, assure pour le compte de la collectivité la notification des avis de paiement du forfait post-stationnement ainsi que le recouvrement des produits. Compte tenu d'un coût de gestion d'environ 1,50€ par acte, il est prévu l'inscription d'une enveloppe prévisionnelle de 15 000 €.

Par ailleurs, en 2018 comme en 2017, 1 750 000 € sont prévus pour la contribution aux dépenses de la brigade de sapeurs-pompiers.

Enfin, les dépenses de personnel consacrées à la prévention sécurité menée par plus de 180 agents déployés sur le territoire cristolien s'élèvent à 6 763 693 €.

Répartition des dépenses réelles par fonction (161 242 634 €)

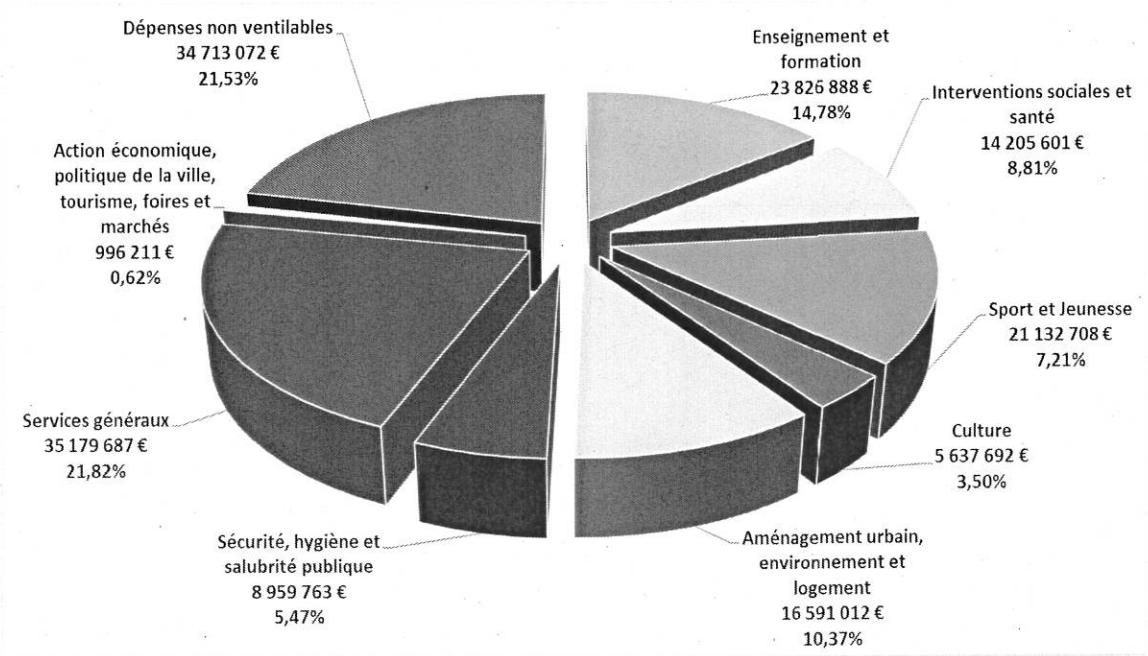

2 - Les recettes de fonctionnement et l'équilibre

Les recettes de l'exercice 2017 s'élèvent à 171 101 494,97 € contre 174 745 230,07 € en 2017.

Elles se composent de recettes réelles, de l'excédent de fonctionnement reporté et des recettes d'ordre :

- les recettes réelles qui s'élèvent à 166 013 838 € en 2018 contre 166 982 732 € en 2017, sont en baisse de 0,58% ;
- la reprise de l'excédent de fonctionnement 2017 qui s'élève à 4 887 656,97 € contre 7 562 498,07 € en 2017 ;
- les recettes d'ordre qui s'élèvent à 200 000 € en 2018 comme en 2017.

	BP 2017	BP 2018	Variation
Produits des services	8 979 475,00 €	9 094 975,00 €	+1,29%
Fiscalité directe locale	76 862 823,00 €	78 630 173,00 €	+2,30%
Impôts et taxes	46 440 202,00 €	46 593 902,00 €	+0,33%
Dotations et participations	26 960 432,00 €	26 183 138,00 €	-2,88%
Autres produits	1 351 400,00 €	1 283 500,00 €	-5,02%
Produits financiers	338 000,00 €	309 150,00 €	-8,54%
Produits exceptionnels	5 342 400,00 €	3 112 000,00 €	-41,75%
Atténuations de charges	708 000,00 €	807 000,00 €	+13,98%
Total recettes réelles	**166 982 732,00 €**	**166 013 838,00 €**	**-0,58%**
Recettes d'ordre	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00%
Total recettes d'ordre	**200 000,00 €**	**200 000,00 €**	**0,00%**
Excédent de fonctionnement reporté	**7 562 498,07 €**	**4 887 656,97 €**	ns
TOTAL	**174 745 230,07 €**	**171 101 494,97 €**	**-2,09%**

Répartition des recettes réelles par nature (166 013 838€)

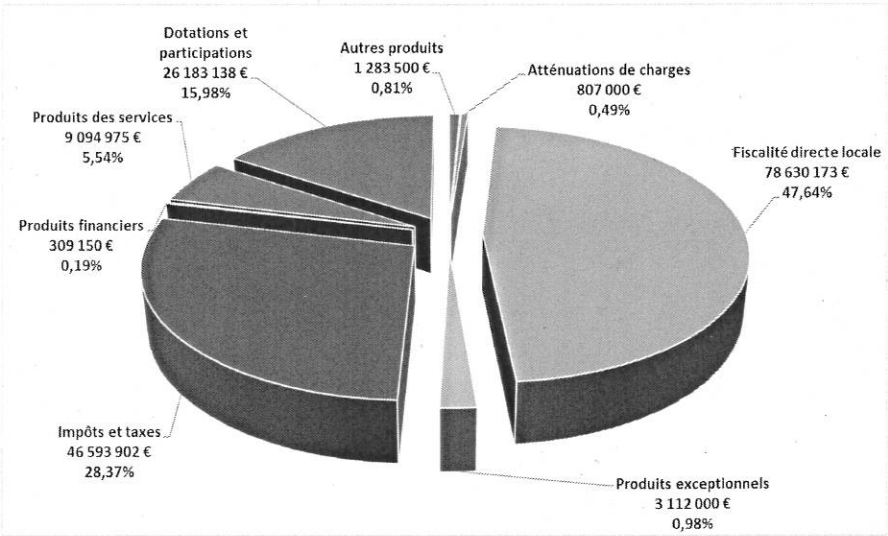

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

2.1 - Les produits des services et du domaine (9 094 975 € en 2018 contre 8 979 475 € en 2017)

Ces recettes proviennent des différentes prestations facturées par la commune à ses usagers et ses partenaires. Elles sont constituées principalement :

- des produits issus de la participation des familles aux frais de restauration scolaire et aux séjours de classes découvertes en fonction de leur quotient familial.....2 966 000 €
- du remboursement des traitements des personnels communaux mis à disposition à Créteil-Habitat-SEMIC pour 390 000 € et à Grand Paris Sud Est Avenir pour 1 452 000 €.....1 842 000 €
- des produits issus de la participation des familles cristoliennes à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), à l'accueil périscolaires et aux centres de vacances.....1 543 200 €
- des produits issus de la facturation des prestations délivrées par le service parcs et jardins.....855 000 €
- du remboursement des frais de prises de carburant et de réparation des véhicules par Grand Paris Sud Est Avenir.....300 000 €
- des produits issus de la fourniture de repas aux personnels municipaux au sein des restaurants administratifs.....250 000 €
- des produits issus de l'occupation des équipements à vocation sportive tels que les salles de sports et les gymnases.....215 000 €
- des produits issus de la gestion des parkings municipaux et de l'occupation des places de stationnement.....195 000 €
- de la redevance d'occupation du domaine public versée par la société People & Baby dans le cadre de la gestion, en délégation de service public, de la crèche des Abeilles.....120 000 €
- des produits issus des redevances liées à l'occupation du domaine public par différents concessionnaires ou prestataires.....111 500 €
- du remboursement des frais de prises de carburant et de réparation des véhicules, des frais d'affranchissement, des charges locatives de ses locaux par le CCAS.....107 175 €

Ces prévisions de produits sont ajustées en fonction du réalisé de l'année passée qui s'est traduit par une bonne fréquentation de nos dispositifs. Celles-ci doivent être, par ailleurs, corrélées aux multiples actions engagées par la Ville pour améliorer et accroître la qualité des prestations offertes à la population comme les travaux effectués dans les équipements, la formation des personnels, l'évolution des procédures et conditions d'accueil.

Enfin, la mise en place des nouvelles procédures de paiement et de règlement (paiement par Internet) depuis 2015, le fonctionnement de la commission de suivi des paiements participent à une dynamique de recouvrement des produits de la Ville, en lien avec les usagers.

2.2 - Les recettes de la fiscalité indirecte (46 593 902 € en 2018 contre 46 440 202 € en 2017)

Elles se composent en particulier de :

- l'Attribution de Compensation Métropolitaine (ACM) versée par la Métropole du Grand Paris à hauteur de 37 302 902 € en 2018 comme en 2017. Cette ACM, qui est figée afin d'assurer la neutralité budgétaire par rapport aux équilibres financiers antérieurs à la création de la Métropole, est composée de deux parts :

    - *l'attribution de compensation* historiquement versée par Plaine Centrale, à hauteur de 22 805 007 € qui correspond à la différence entre les recettes (principalement l'ancien produit de taxe professionnelle) et les charges transférées depuis la création de l'ex-communauté en 2001 ;

    - *la dotation de compensation de la part salaire*, recette historique de la CA Plaine centrale, perçue désormais par la Métropole à hauteur de 14 497 895 € et reversée à Grand Paris Sud Est Avenir via la commune et sa dotation individuelle au Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT).

- du Fonds de solidarité de la région Île de France (FSRIF) estimé pour 2018 à 5 245 000 € soit un montant légèrement supérieur au produit de 5 127 294 € perçu en 2017 ;

- la taxe additionnelle aux droits de mutation estimée à 2 400 000 €.

- des taxes locales pour 1 647 350 € en 2018 dont notamment la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 1 100 000 € et la taxe locale sur la publicité extérieure pour 360 000 €.

2.3 - Les dotations et participations (26 183 138 € en 2018 contre 28 421 073 € en 2017)

2.3.1 - La dotation forfaitaire (11 394 000 € en 2018 contre 11 843 129 € en 2017)

Alors que le gouvernement avait annoncé la stabilisation de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement pour 2018, la dotation forfaitaire de la commune subira néanmoins pour cette année encore une nouvelle baisse, compte tenu, d'une part, d'une ponction visant à financer la croissance des dotations de péréquation verticale et, d'autre part, d'une légère baisse de la population cristolienne.

Aussi, la dotation forfaitaire est estimée pour 2018 à un montant de 11 394 000 € contre 11 843 129 € en 2017 ce qui représente une diminution de 449 129 € (-3,79%) par rapport à 2017.

Au total, et en cumulé, ce sont 18,25 millions d'euros de recettes que la Ville n'a pas perçu dans le cadre de cette politique.

2.3.2 - La dotation unique spécifique de taxe professionnelle ex dotation de compensation de taxe professionnelle (0 € en 2018 contre 319 738 € en 2017)

Cette dotation, qui regroupe les anciens dispositifs de compensation de la taxe professionnelle perçue jusqu'en 2010 par la commune, sert chaque année de variable

d'ajustement à l'enveloppe normée des concours financiers de l'État afin de financer notamment l'évolution de la péréquation verticale au sein de dotation globale de fonctionnement.

Aussi, alors même que cette dernière s'établissait à 3,6 millions d'euros en 2010 et à 1,8 millions d'euros en 2014, la commune ne percevra plus cette dotation en 2018.

2.3.3 - Les dotations de péréquation verticale (7 226 000 € en 2018 contre 7 102 825 € en 2017)

➢ La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est estimée pour 2018 à un montant de 5 889 000 € contre 5 755 123 € en 2017.

Cette majoration de 280 000 €, moindre que celle constatée à hauteur de 667 516 € en 2017, s'explique par la réforme menée par le Gouvernement fin 2016 qui a amélioré l'efficacité péréquatrice de ce dispositif permettant ainsi à la commune de bénéficier pleinement de l'augmentation de l'enveloppe nationale des dotations de péréquation verticale décidée en loi de finances pour 2018.

Toutefois, il est à noter que pour la commune le bénéfice de l'augmentation de sa DSUCS (+280 000€) est à relativiser compte tenu de la ponction effectuée sur sa dotation forfaitaire (-449 129 €).

➢ La dotation nationale de péréquation

La dotation nationale de péréquation (DNP), qui a remplacé le Fonds national de péréquation en 2004, est l'un des mécanismes de péréquation verticale versée par l'Etat.

Cette dotation a été estimée pour la commune à 1 337 000 € contre un réalisé de 1 295 536 € en 2017.

2.3.4 - Les autres participations ou dotations (7 563 138 € en 2018 contre 7 635 121 € en 2017)

Elles comprennent, notamment :

- la compensation de l'État au titre des exonérations de taxes d'habitation notifiée par les services de l'Etat à hauteur de 2 619 229 €;
- la compensation de l'État au titre des exonérations de taxes foncières, notifiée par les services de l'Etat à hauteur de 300 788 € ;
- le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF qui bénéficiera d'une inscription pour 2018 de 2 239 892 € dont notamment 1 656 790 € pour le volet enfance, 476 770 € au titre de la jeunesse, 121 332 € au titre de la culture, du sport et de la formation. Cette inscription se veut une reconduction prudence et en cohérence avec le budgété et le réalisé 2017 compte tenu de la signature prochaine d'un nouveau contrat avec la CAF ;
- la prestation de service ordinaire (PSO) versée par la CAF estimée à 1 085 550 € en légère augmentation par rapport à 2017 ;
- la participation de l'Etat pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dite « fonds d'amorçage » à hauteur de 280 000 € en nette diminution par rapport à 2017 compte tenu de la réorganisation des temps de classes à compter de septembre 2018 et du retour à 4 jours ;

- le versement du FCTVA qui correspond à 16,404 % des dépenses d'entretien des bâtiments publics et des voiries éligibles réalisées au titre de 2017, pour 200 000 € ;
- la participation de l'État, pour les emplois d'avenir, est de 94 000 €, en diminution par rapport à 2017 compte tenu de l'extinction du dispositif ;
- la participation de l'Etat pour le Programme Réussite Educative est de 85 500 € ;
- la dotation de l'Etat pour les titres sécurisée s'élèvera à 60 060 € compte tenu de la revalorisation de cette dernière dans le cadre de la loi de finances pour 2018 ;
- la dotation de l'État pour le recensement estimée à 17 089 € pour 2018.

2.4 - Les recettes réelles diverses (5 511 650 € en 2018 contre 7 739 800 € en 2017)

Appartiennent à ces recettes les produits de gestion courante (produits des locations, revenus des immeubles, redevances des concessionnaires) pour 1 283 500 €, les atténuations des charges (rabais, ristournes, remboursements de charges et rémunérations) pour 807 000 €, les produits financiers (recettes liées aux deux contrats de SWAP) pour 309 150 € et 3 112 000 € de produits exceptionnels, dont 3 000 000 € en boni de liquidation repris par anticipation sur la ZAC des Sarrazins.

2.5 - Les recettes d'ordre (200 000 € en 2018 comme en 2017)

Les recettes d'ordre de fonctionnement comprennent pour cette année une inscription budgétaire de 200 000 € relative à la valorisation des travaux effectués en régie.

2.6 - La reprise anticipée de l'excédent de fonctionnement 2017 (4 887 656,97 € en 2017)

L'exécution du budget de fonctionnement 2017 fait ressortir un excédent de clôture de 133 882 479,96 € (dont 119 692 848,79 € lié à la reprise de l'excédent de liquidation de l'OPH de Créteil).

Après prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement et des reports, le résultat de fonctionnement restant à affecter s'élève à 4 887 656,97 €.

Cette reprise anticipée de 4 887 656,97 € en recettes de fonctionnement dans le cadre du budget primitif est effectuée au vu du compte de gestion 2017 et de la fiche de résultat validés par le comptable public.

Cette affectation sera soumise à l'approbation du conseil municipal à l'issue du vote du compte administratif 2017 lors du conseil de juin.

2.7 - La fiscalité directe (78 630 173 € en 2018 contre 76 862 823 € en 2017)

Les recettes liées à la fiscalité directe de la commune, et principalement celles liées à la taxe d'habitation, seront marquées pour les années à venir par de fortes incertitudes compte tenu des débats prégnants sur une refonte éventuelle de la fiscalité locale ou nationale.

Alors qu'à compter de cette année un mécanisme de dégrèvement progressif de la taxe d'habitation a été mis en place afin de dispenser d'ici 2020, sous condition de ressources,

80% des ménages du règlement de cette taxe sur leur résidence principale, l'Etat s'est engagé à prendre en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions en 2017.

En tout état de cause, pour 2018, le budget a été construit sur l'hypothèse de la neutralité de cette mesure pour les finances municipales et du maintien du niveau du produit fiscal de la commune, l'Etat se substituant aux contribuables dégrevés.

Les bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, qui ont été notifiées à titre prévisionnel à la commune par les services fiscaux, devraient connaitre pour 2018 une progression substantielle de 2,71 %.

En effet, ces dernières, outre la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à de 1,2% (contre 0,4% en 2017) opérée par l'Etat compte tenu du retour de l'inflation, bénéficieront d'une progression physique de 1,49%, signe d'un dynamisme fiscal qui s'inscrit en cohérence avec le développement urbain et l'attractivité de la commune.

	Bases réelles 2017	**Bases prévisionnelles 2018**	**Variation (en %)**
Taxe Habitation	125 535 526 €	128 789 000 €	2,59%
Taxe Foncier Bâti	143 836 851 €	147 900 000 €	2,82%
Taxe Foncier Non Bâti	192 291 €	167 600 €	-12,84%

Ce dynamisme est, notamment, le fruit du travail mené depuis des années par la municipalité pour offrir à son territoire des projets ambitieux visant au développement des infrastructures de transports, à la construction d'équipements publics structurants pour ses habitants ainsi qu'à la rénovation et au renforcement du parc immobilier.

Aussi compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de ne pas procéder pour l'exercice 2018 à de variation des taux.

	Taux 2017	**Taux 2018**	**Variation (en %)**
Taxe Habitation	29,36%	29,36%	0%
Taxe Foncier Bâti	27,54%	27,54%	0%
Taxe Foncier Non Bâti	51,35%	51,35%	0%

Le produit attendu pour 2018 est de 78 630 173 € contre 76 862 823 € pour 2017.

	Produit fiscal 2018 (en €)
Taxe Habitation	37 812 450 €
Taxe Foncier Bâti	40 731 660 €
Taxe Foncier Non Bâti	86 063 €
TOTAL	**78 630 173 €**

Il vous est, par conséquent, Madame, Monsieur, proposé :

- d'adopter le budget primitif principal pour l'exercice 2018 ;
- de fixer le taux d'imposition des taxes sur les ménages pour l'année 2018 de la manière suivante :
    - Taxe d'habitation : 29,36% ;
    - Taxe sur le foncier bâti : 27,54% ;
    - Taxe sur le foncier non bâti : 51,35% ;
- de fixer l'enveloppe d'emprunt que Monsieur le Maire est autorisé à réaliser, en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à 11 600 000 € ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement au Centre communal d'action sociale à hauteur de 12 132 993 € pour 2018;
- d'attribuer une subvention d'équipement à l'Association Culturelle Israélite de Créteil de 150 000 € ;
- d'attribuer une subvention d'équipement à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris de 30 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher tous types de subventions pour le financement des opérations prévues au budget ;
- et d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 à hauteur de 4 887 656,97 € à la section de fonctionnement.